

## CHRONIQUE MAROCAINE

La précédente chronique (AAN 1988) avait pour fil conducteur la production des images, les enjeux de la représentation, les jeux de miroirs sur l'identité. Celle de 1989 suivra le fil du temps – ce qui ne saurait être surprenant pour cet exercice de style – et tentera de dégager une temporalité spécifique du politique et de l'économique. On veut signifier qu'un mode de direction politique, des données culturelles engagent un certain mode de relation au temps ... temps en suspens, avancées et reculs, attentes,... L'ethymologie du politique, *siyasa*, «faire manœuvrer un cheval» (1), est souvent rappelée de manière explicite dans la représentation du pouvoir ultime au Maroc, connotant l'imprévisibilité de la monture. Il s'agira donc du «temps du Maroc», selon la dénomination donnée aux manifestations culturelles qui doivent se dérouler en France à la fin de 1990 et en 1991 (2).

Temps non immobile d'une année qui aura vu d'importantes réformes de structures – les privatisations, la réforme fiscale, la décentralisation – produits de mutations économiques et sociales et générant d'autres mutations. Mais aussi temps du différé, ou du dilatoire, avec le report des élections législatives et locales.

### I. – LE TEMPS DU POLITIQUE

#### 1. – L'INSTABILITÉ DES ESPACES DE LIBERTÉ

L'année 1989 offre des signes contradictoires sur le processus de démocratisation et en marque les limites. L'instabilité s'exprime à travers des avancées et des reculs successifs dans de brefs laps de temps sur la question des droits de l'homme... traduisant les exigences contradictoires d'un mode de domination politique, dont la dimension répressive est peu compatible avec la représentation d'une modernité postulée comme démocratique.

La première année d'activité de l'Organisation marocaine des droits de l'homme (OMDH), association indépendante créée en décembre 1988 (cf. chronique 1988) indique bien la nature de ces difficultés. Les contacts établis avec les pouvoirs publics mettent vite en évidence que son champ d'action sera étroitement circonscrit. Au terme d'entretiens avec le ministre de l'Intérieur et le ministre de la Justice, l'OMDH n'obtient pas le droit de visite aux détenus, qui conditionne une exacte connaissance de la situation dans les prisons. L'organisation de ces relations pose elle-même problème, l'OMDH

(1) Cf. LEWIS (B.), *Le langage politique de l'Islam*, Paris, NRF, Gallimard, 1988, p. 37.

(2) L'annulation, au dernier moment, de ces manifestations, imputée à la conjoncture internationale (la crise du golfe) est d'une certaine manière illustrative.

souhaitant qu'elles s'inscrivent dans un cadre formalisé, et non selon les rituels makhzeniens. D'où le sensible durcissement de ton dans une déclaration publiée au centième jour d'existence de l'association, dénonçant « la dégradation continue de la situation des droits de l'homme... (dont) les autorités publiques portent l'entière responsabilité », et l'accroissement du « fossé entre les principes constitutionnels et le discours officiel, d'une part, et la pratique quotidienne, de l'autre » (3). Et si l'OMDH peut exprimer sa satisfaction devant la décision royale d'amnistie du 6 mai (4), mesure significative concernant cinquante détenus appartenant principalement aux groupes frontistes (Ilal Aman, 23 mars, Servir le peuple), condamnés aux procès de Casablanca en 1977 et, pour les autres, arrêtés après les émeutes de Marrakech en 1984, cette libération n'intervient pas au terme d'un processus de négociation dans lequel seraient parties les organisations des droits de l'homme.

Les crises internes de l'OMDH, qui perd une partie de sa direction dans le courant de l'année, sont révélatrices de la difficulté à assumer une position d'indépendance dans le système politique marocain, sur la base d'une conception homogène des droits de l'homme. La démission de son président d'honneur, Mehdi El Mandjra, au mois de juillet, est consécutive à la demande d'affiliation de l'OMDH à la Fédération internationale des droits de l'homme. Mis en cause par Daniel Jacoby, le président de la FIDH, pour ses « déclarations fracassantes » (5), M. El Mandjra s'est retiré à la suite de la participation de l'OMDH aux Etats généraux des droits de l'homme à Paris, et de son admission à cet organisme international. Cette démission est suivie, au mois de septembre, par celle du président en exercice, Omar Azziman, et du vice-président, Raja Amrani, principales personnalités « indépendantes » de l'association, qui semble rentrer ainsi dans le giron des partis politiques.

En dépit de ces difficultés internes, l'OMDH a tenté de mener des actions d'information (constitution d'un dossier de presse sur les détenus politiques (6)), de soutien aux mineurs de Jerada, d'intervention auprès des pouvoirs publics, notamment sur les conditions de détention. La question du statut des détenus – politiques ou pas – reste au centre des controverses, notamment après la mutinerie de la prison de Laâlou à Rabat (février), les grèves de la faim de longue durée de plusieurs détenus, hospitalisés à Rabat et Casablanca, et le décès de l'un d'eux, Abdelhak Chbada (19 août). L'ouverture relative des espaces de liberté a eu des effets d'amplification de la controverse, la presse nationale et internationale ayant pu diffuser plusieurs communiqués des détenus et de leurs familles, ainsi que des organisations

(3) OMDH, « Déclaration à l'occasion du centième jour », *Al Bayane*, 21/3/88.

(4) L'amnistie couvre également 178 fonctionnaires de l'Education nationale et de la Santé, radiés à la suite des grèves de 1979. Selon *Le Matin* (8/5/89), les détenus libérés avaient « récemment sollicité la grâce royale en réitérant leur attachement aux institutions et aux causes sacrées du Royaume », ce que démentent certains d'entre eux.

(5) La question sous-jacente est celle de l'universalité des droits de l'homme. Cf. la chronique 1988.

(6) *Libération*, 28/7/89, pp. 7-11.

des droits de l'homme. Un second aspect de la polémique sur le fonctionnement de l'appareil répressif a trait à la garde à vue, dont le régime juridique est par lui-même déjà très défavorable aux détenus (7). Un communiqué du comité de coordination pour les droits de l'homme, – issu des deux autres associations de défense des droits de l'homme, revigorées par l'ancrage des droits de l'homme dans le débat politique interne (cf. *infra*, les congrès des partis) et par la concurrence de l'OMDH, – publié dans l'*Opinion* (13/9/89), fait état du décès douteux de trois personnes en garde à vue durant le mois d'août.

Par un effet de télescopage entre la montée de la polémique sur les droits de l'homme et la préparation du voyage du Roi à Madrid pour la fin du mois de septembre, les autorités ont subitement resserré les espaces du débat politique sur les libertés publiques. Dans un communiqué du 13 septembre, le gouvernement indique que les grévistes de la faim sont des détenus de droit commun et que « dorénavant toute démarche à ce sujet sera considérée comme une immixtion dans les affaires intérieures » du Maroc (8). Les propos à la presse nationale du ministre de l'Intérieur, Driss Basri, sont de la même teneur. Il appelle les représentants des médias nationaux « à se comporter avec objectivité et responsabilité à l'égard de toute information... et à éviter de faire le jeu des adversaires des choix et des idéaux qui forment l'essence du système politique » (9). Le 25 septembre, les associations des droits de l'homme sont convoquées par le Premier ministre qui leur indique qu'elles ont « outrepassé les textes de leurs statuts et la législation en vigueur » (10). La délimitation des espaces de liberté est donc commandée par ce paradoxe de l'énonciation : énoncer la démocratisation suppose l'ouverture d'espaces de liberté où des contre-pouvoirs vont dénoncer l'absence de démocratisation, et donc menacer la crédibilité de l'énoncé... et conduire à une nouvelle fermeture, qui aboutit à un résultat similaire. Sortir de ce cercle vicieux supposerait une réforme de la législation et de l'appareil répressif.

Le durcissement apparaît à travers les déclarations du Roi lors de son voyage à Madrid, première visite officielle en Espagne depuis l'indépendance. Il indique qu'il n'a pas de détenus politiques mais seulement « des traîtres qui sont en prison ». En disant et en écrivant que le Sahara n'est pas marocain, ils ont commis un « délit contre la patrie » et non un délit d'opinion. Tant qu'ils maintiennent ces positions – à l'instar de A. Serfaty – ils ne pourront être relaxés : « s'ils étaient relâchés demain je vous assure qu'ils seraient lynchés » (11). Le Roi rappelle les trois bornes des espaces de liberté, le champ du consensus obligé : l'obligation de neutraliser les opposants quand ils commettent des délits contre l'Islam, la monarchie et le Sahara. « En dehors de ces trois cas, je n'ai pas le droit de punir les délits d'opinion ».

(7) Voir le rapport d'Amnesty International de février 1990 sur le Maroc : « Violations des droits de l'homme pendant la garde à vue ».

(8) *L'Opinion*, 15/9/89.

(9) *L'Opinion*, 16/9/89.

(10) *L'Opinion*, 7/10/89.

(11) Interview aux médias espagnols, *L'Opinion*, 24/9/89.

A propos des poursuites engagées contre Mohamed Idrissi Kaïtouni, directeur de *l'Opinion*, pour avoir publié le communiqué du comité de coordination (AMDH-LMDDH) sur les décès intervenus pendant la garde à vue, « déballer devant tout le monde nos problèmes intérieurs » est un « péché mortel » à l'égard de la mémoire d'Allal El Fassi, qui « doit se retourner dans sa tombe ». Défendu par plus de trois cents avocats, bénéficiant du soutien des partis d'opposition et des associations de défense des droits de l'homme, le directeur de *l'Opinion* est cependant lourdement condamné par le tribunal de première instance de Rabat (deux ans de prison). Le message vers l'opposition étant ainsi émis, le Roi gracie M. Idrissi Kaïtouni... sur la requête des chorfa idrissas. Par contre, la grâce de Mohamed Aït Kaddour, emprisonné à la suite de son retour d'exil en France, a été consécutive à une entrevue entre le Roi et Abderrahman Bouabid (12).

La liberté de la presse a subi d'autres atteintes avec la saisie du numéro de mars 1989 de la revue *Kalima* qui, victime d'une suspension et de trois saisies en un an, renonce à paraître. Cette jeune revue qui constituait des dossiers complets sur différents aspects de la société marocaine (les mineurs de Jerada, la prostitution à Marrakech, ...) succombera sur un dernier numéro consacré principalement à la presse écrite marocaine ! Parallèlement, *Lamalif* qui était une revue de référence où publiaient de nombreux universitaires et intellectuels de la gauche marocaine, disparaît également.

Le bilan de l'année 1989 pour les droits de l'homme et les libertés publiques est donc contrasté. Le mois de septembre marque un net coup d'arrêt aux ouvertures du début de l'année. Il reste que l'évolution du dossier dépendra largement de considérations extérieures : mode de traitement de la question saharienne, organisation des manifestations du « Temps du Maroc » en France, évolution vers la démocratie des voisins maghrébins... Dans le sens d'une approche maghrébine des droits de l'homme, a été formé le comité préparatoire à un congrès constitutif de l'Union maghrébine des droits de l'homme, composée de représentants de l'OMDH (13), de la Ligue algérienne des droits de l'homme de Miloud Brahimi, de la LTDH, et de la LMDH mauritanienne. Deux réunions se sont tenues, à Alger le 13 février, et à Rabat les 14-15 avril.

## 2. — LA PRÉPARATION DES ÉCHÉANCES ÉLECTORALES : LES CONGRÈS DES PARTIS

L'approche des échéances électorales repose avec acuité la question de la portée du multipartisme dans le système politique marocain. Est-il l'expression d'une réelle démocratisation, faisant contrepoids à l'institution monarchique, et contrepoint au système du parti unique en vigueur jusqu'à

(12) *L'Opinion*, 18/11/89. Mohamed Aït Kaddour avait été condamné à mort par contumace au procès de Kenitra de 1972 et restait sous le coup de cette condamnation. Son retour, à l'occasion du congrès de l'USFP, constituait un test sur la libéralisation du régime.

(13) Le comité de coordination des deux autres associations des droits de l'homme a exprimé ses regrets de ne pas avoir été associé à cette initiative.

une époque récente dans les autres pays maghrébins ? Ou bien n'est-il qu'un théâtre d'ombres, payant le tribut de la fragmentation sociale ou de la segmentarité vers le bas, de la formule monarchique et de la direction makhzenienne vers le haut ? Et ce que les théoriciens formulent en des doctrines divergentes, se pose en termes tactiques pour les partis politiques de l'opposition... et même de la majorité. Les maigres fruits de la participation valent-ils la caution donnée au pouvoir par la présence des partis dans les instances délibérantes (parlement, assemblées locales) et dans la « compétition » électorale ? Encore faut-il que les partis surmontent les déterminations segmentaires pour être aptes à de tels questionnements.

Les congrès des deux principaux partis d'opposition, l'Istiqlal et l'USFP, réunis en vue des élections générales qui doivent – en principe – intervenir en 1990, permettent de donner quelques éclairages sur ces questions. S'ils expriment une option claire des partis en faveur de la participation, cette option emporte également une certaine radicalisation des clivages internes aux partis.

Un autre point de vue sur la question de la participation consiste à s'interroger sur l'aptitude des partis à participer aux instances les plus proches des centres de décision, en fonction de leurs orientations programmatiques et de leur assise sociale. Dans quelle mesure les programmes des partis sont-ils actualisés et compatibles avec des orientations générales qui semblent déterminer durablement le processus de décision ? Peuvent-ils s'appuyer sur des soutiens sociaux leur permettant de revendiquer une participation autre que symbolique ou consultative au processus de décision ? L'assise sociale des partis est-elle affectée par les mutations de la société marocaine ? Comment l'organisation des partis prend-elle en compte l'impératif d'articulation à la société civile ?

Le V<sup>e</sup> congrès de l'USFP qui s'est tenu à Rabat du 30 mars au 2 avril 1989, s'il a donné lieu à de vifs échanges entre participants, n'a pas conduit aux débordements du congrès de 1984 (14). Si son leader historique, Abdelrahim Bouabid, a été reconduit à la tête du parti, les clivages qui se sont dégagés indiquent les limites d'un mode de direction fortement personnalisé. La composition des instances dirigeantes (bureau politique et comité central) assure une représentation aux différentes tendances. Ainsi font leur entrée dans un bureau politique élargi (15) six nouveaux membres, dont Fathallah Oualalou, chef de file du groupe parlementaire, et Noubir El Amaoui, secrétaire général de la CDT (16). Ce dernier, dans son intervention au congrès, a vivement critiqué le groupe parlementaire, sa ligne politique électoraliste

(14) Exclusion de plusieurs membres de la commission administrative et intervention des forces de l'ordre.

(15) L'effectif du bureau politique passe, après des débats mouvementés, de neuf à treize membres.

(16) Les autres nouveaux membres sont Mohamed Guessous, Lahbib Cherkaoui, Abdelmajid Bouzoubaâ, et Abdelwehed Radi. Quittent le bureau politique Abdellatif Ben Jelloun (pour raisons de santé) et Moulay Mehdi Alaoui. Les membres du bureau exécutif ont été désignés par le comité central, lors d'une élection à bulletin secret, le 22 avril 1989. Le processus de nomination n'a donc pas été totalement maîtrisé par la direction du parti.

qui n'a pas donné de résultats probants, et les rivalités personnelles qui affecteraient gravement les orientations du parti (17). Il est vrai que face à la ligne militante, oppositionnelle, le groupe parlementaire, favorable au dialogue avec le pouvoir, a gagné des points au cours des dernières années, orientant largement la politique du parti. Il bénéficie de l'étroitesse du champ d'action des partis, se résumant à la presse et au parlement. Le clivage entre le groupe parlementaire et le reste du parti recoupe partiellement d'autres éléments de clivages : opposition intellectuels/ouvriers et paysans (qui ne sont guère représentés dans les instances dirigeantes) ; relations parti-syndicat ; mode de direction actuel et futur du parti – degré de clientélisation et de personnalisation (18).

Les orientations programmatiques attestent de la domination d'une tendance participationniste, et en déterminent également les limites. Le programme politique du parti est en effet marqué par une très grande prudence sur la question des institutions. Si le mode de fonctionnement de la Chambre des Représentants et les irrégularités de la procédure électorale sont dénoncés, les institutions ne sont pas mises en cause en tant que telles, et leur réforme dans le sens de la démocratisation est énoncée de manière très générale : « la garantie d'élections libres, la révision de la constitution dans l'optique du renforcement de la séparation des pouvoirs... » (19). La place importante accordée aux droits de l'homme accentue l'orientation réformiste du rapport, témoignant de la « social-démocratisation » (20) du parti, dans un mouvement général où la rhétorique des libertés réelles contre les libertés formelles perd de sa pugnacité. Quand aux orientations de la politique extérieure (21), elles ne font pas obstacle à une participation au jeu politique, dans la mesure où elles respectent le principe consensuel s'appliquant aux initiatives royales en cette matière, notamment sur le référendum saharien en rappelant cependant les réserves initiales de l'USFP – et les contacts avec les délégués du Polisario.

Les options économiques de l'USFP marquent cependant les limites de l'hypothèse d'une participation future à part entière de l'USFP au gouvernement. L'analyse de Rémy Leveau sur le mémorandum de l'USFP au Roi d'octobre 1984, se caractérisant par un refus des « contraintes imposées » et un « retour au modèle de l'Etat centralisateur » (22), vaut encore largement pour le programme du V<sup>e</sup> congrès. On y retrouve la condamnation des politiques d'ajustement préconisées par le FMI et la Banque mondiale et suivies par le gouvernement – « le Maroc est peut-être le seul pays à obéir,

(17) Lors de cette intervention A. Bouabid a quitté la salle.

(18) Ce qui pose la question de la succession, pour laquelle Mohamed El Yazghi qui assure la direction organique du parti, semble le mieux placé.

(19) Rapport au V<sup>e</sup> congrès sur les institutions élues, la démocratie et les droits de l'homme. Libération, 31/3/89. Voir aussi la résolution politique au congrès. Libération, 7/4/89 le retrait réformiste sur la question des institutions est net au regard des orientations du IV<sup>e</sup> et surtout du III<sup>e</sup> congrès.

(20) SEHIMI (M.). « V<sup>e</sup> congrès de l'USFP. Le grand ménage? ». *Le libéral*, mai 1989, p. 13.

(21) Rapport du bureau politique, Libération, 31/3/89, pp. 10-14.

(22) LEVEAU (R.). « Stabilité du pouvoir monarchique et financement de la dette », *Maghreb-Machrek*, n<sup>o</sup> 118, oct.-dec. 1987, pp. 5-19.

avec une docilité remarquable aux recommandations du FMI et de la Banque mondiale» (23) – politiques aux effets négatifs, débouchant sur le chômage et la crise sociale. La responsabilité des pays et organismes créditeurs dans le volume de la dette est mise en exergue, et devrait les conduire à accepter un délai de grâce de plusieurs années et la réduction des taux d'intérêt. Une politique d'austérité «sans perspectives» doit être rejetée. Autre pan des politiques économiques préconisées par les organismes financiers internationaux, la privatisation est un «faux débat», une mesure inadaptée à un pays «encore sous-développé», alors même que les pays occidentaux sont à économie mixte. Le problème n'est pas de réduire le secteur public, mais de le rationaliser, de le «nationaliser». Et les capitalistes marocains, favorables à des privatisations aux profits immédiats, ont à côté du secteur public un champ d'action assez large pour satisfaire leurs ambitions.

La politique de «redressement» définie par le rapport économique (24) consiste en des propositions très générales – et pas toujours compatibles – qui font de l'Etat le principal acteur du développement économique, en menant une réforme agraire portant sur la répartition des terres et la modernisation de la paysannerie, en conduisant la restructuration de l'industrie, avec pour corollaire une relance de l'investissement et de l'emploi public. La gestion des contraintes externes peut être assurée par une «politique sélective des importations et d'encouragement de l'offre nationale», qui pourrait conduire à des mesures protectionnistes, à l'assainissement des réseaux d'importation et d'exportation, ce qui suppose un renforcement des contrôles sur les entreprises, et à une diversification des débouchés à l'étranger. L'assainissement des finances publiques repose sur plusieurs mesures : une réforme de la fiscalité et une augmentation de la pression fiscale ; une maîtrise des dépenses ordinaires par une gestion optimale de la dette – qui risque d'être malaisée si la politique d'austérité est abandonnée – et une politique de rigueur à l'égard de certaines dépenses de fonctionnement.

De telles orientations rendent donc improbable l'intégration de l'USFP dans une équipe gouvernementale, sauf à opérer un changement de cap complet – et improbable – de la politique économique, et si l'on admet que les considérations programmatiques sont déterminantes dans la formation des gouvernements... ce qui n'est pas certain (par exemple dans la formule d'un gouvernement d'unité nationale). Un autre cas de figure à envisager est celui d'une participation sélective à l'exécutif d'éléments de la tendance réformiste de l'USFP, selon le procédé déjà éprouvé d'association des élites aux responsabilités étatiques.

Des clivages de même nature opèrent, de manière moins spectaculaire peut-être, à l'intérieur du parti de l'Istiqlal, autour de la question de la participation. Comme l'USFP, l'Istiqlal reconduit lors de son XII<sup>e</sup> congrès (Rabat, 19-21 mai 1989) un dirigeant historique, Me M'hamed Boucetta, à la tête du parti (25). Continuité donc, mais qui doit être nuancée au regard du retour

(23) Rapport du bureau politique, *op. cit.*, p. 5.

(24) *Libération*, 31/3/89, pp. 22-24.

(25) Me Boucetta est réélu pour la quatrième fois consécutive depuis 1974.

de M'hamed Douiri, qui s'était mis en congé du parti depuis 1985, notamment en raison de la non convocation du congrès à l'échéance statutaire. Ce retour et sa nomination au poste de secrétaire général adjoint (26) peuvent entraîner un certain nombre d'inflexions dans le fonctionnement interne du parti et dans ses orientations futures. Ayant occupé des postes ministériels clés dans les gouvernements à participation istiqalienne depuis l'indépendance (Travaux publics, Economie et Finances, Equipement, Plan) avec une compétence reconnue, M'hamed Douiri se positionne par une rhétorique « basiste » – contre l'appareil du parti – d'ouverture (rajeunissement des organes supérieurs et accès des femmes aux instances dirigeantes) et d'attachement à l'Islam (27). Les conflits sur les questions organisationnelles pourraient bien resurgir, M. Boucetta défendant lui le principe d'une direction professionnalisée du parti, avec une réduction des effectifs des instances de décision, en conservant une place significative aux fondateurs du mouvement national (28). Quant aux réformes statutaires adoptées par le congrès, elles vont dans le sens d'un renforcement des échelons intermédiaires du parti, avec la mise en place de 49 conseils provinciaux, coordonnant les instances du parti au niveau de la province ou de la préfecture, dans la logique de la décentralisation. Chaque conseil participe aux élections des instances dirigeantes nationales (deux membres du Conseil national et un membre du comité central), et élit son secrétaire provincial. Le contrôle des instances centrales sur les conseils provinciaux est assuré par des inspecteurs du parti (29).

Le retour au premier plan de M'hamed Douiri qui, depuis le congrès, représente très souvent la direction du parti auprès des instances provinciales et dans les manifestations officielles, peut signifier un certain durcissement des relations entre l'Istiqlal et le pouvoir. Ces relations ne sont pas rendues plus aisées par les orientations du programme du PI, à certains égards similaires à celles de l'USFP. Certes l'on retrouve la même prudence sur les questions institutionnelles – l'Istiqlal formule cependant quelques propositions précises : création d'un organe indépendant de contrôle des élections ; instauration de la représentation proportionnelle pour les élections locales – avec les rituelles dénonciations des irrégularités électorales (30), des partis et des associations « préfabriqués » qui « reçoivent leurs instructions et leurs orientations de l'administration ». Mais le programme économique et social du parti est fort éloigné des orientations gouvernementales du moment. Le diagnostic d'une politique économique où « les directives étrangères deviennent réalité » est sans concessions : l'application des recommandations du FMI a conduit à une faible croissance, sans éviter un

(26) Conseil national de l'Istiqlal du 11/6/89.

(27) Cf. allocution au XII<sup>e</sup> congrès, *L'Opinion*, 22/5/89, p. 3.

(28) Cf. *L'Opinion*, 9/1/89, p. 3.

(29) Sur l'organisation interne de l'Istiqlal, cf. *L'Opinion*, 15/5/89, p. 8. Les membres du Conseil national sont élus pour moitié par le congrès et pour moitié par les conseils provinciaux et le comité exécutif, instance dirigeante du parti, est élu par le Conseil national.

(30) Se référer au rapport doctrinal présenté par M. Boucetta, in *L'Opinion*, 20/5/89, pour les orientations exprimées ci-après.

alourdissement de la dette. Comme l'USFP, l'Istiqlal n'accepte pas le poids de la contrainte extérieure et propose des réponses protectionnistes : abandon des politiques libérales en matière d'importations, de nombreux secteurs de l'économie devant être protégés ; réutilisation des armes de la politique douanière ; coup d'arrêt à la politique de suppression du contrôle des changes, irréaliste sans une convertibilité du dirham supposant des réserves de change dont ne dispose pas l'Etat marocain. La dette doit être renégociée, en prenant en considération que le développement économique du tiers-monde va dans le sens des intérêts des pays occidentaux, et que ce développement ne peut intervenir qu'après un allègement de la dette et une plus grande ouverture des marchés des pays industrialisés aux produits en provenance du tiers-monde. La question de la place de l'Etat dans l'économie est une autre source de discordance avec le gouvernement et le FMI : « le rôle du secteur public demeure un rôle moteur dont on ne peut se passer ». L'intervention de l'Etat est nécessaire pour remédier à la fragilité du secteur industriel et aux très forts déséquilibres régionaux. Sur la question des privatisations, l'opposition n'est pas de principe, à la différence de l'USFP, mais porte sur le choix des entreprises privatisables. Il est nécessaire de procéder à des privatisations « sélectives », dans le secteur concurrentiel, et préservant l'emploi. Enfin le parti reste favorable à une planification nationale à moyen terme. Des développements particuliers sont consacrés à l'agriculture. Le rapport préconise la redistribution aux agriculteurs des terres melk de l'Etat, des terres guich et communales, et de limiter la concentration foncière qui profite à des propriétaires non-exploitants. Les questions de la modernisation des exploitations, avec l'aide de l'Etat, et de la commercialisation des produits sont également évoquées.

Une autre caractéristique forte du programme de l'Istiqlal – qui, sur ce point, le distingue tout à fait de l'USFP, – est le retour à l'Islam prôné dans la vie économique et sociale. Discours de l'identité arabo-musulmane, où le nationalisme se nourrit du religieux, sur un mode mécanique : le Maroc appartient au monde arabo-musulman ; donc tout progrès de l'Islam lui permet de recouvrer son identité nationale. Par ailleurs, l'Istiqlal peut revendiquer une présence constante sur ce terrain et sa filiation salafite (31). Il peut défendre le « bon » Islam face au « charlatanisme » et à « l'exploitation de la religion » par l'encouragement donné aux aspects « dévotionnistes » dans les moussems (32), critique audacieuse dans la mesure où elle touche l'un des principaux modes de régulation du monde rural. Radicalisation sur le religieux déterminée par le retour de l'Islam, qui ferait de l'aptitude à manier les symboles religieux une condition d'accès à la compétition politique ... mais aussi menace les données consensuelles du système politique marocain. La surenchère sur le religieux s'exprime dans le programme économique : moralisation des investissements par la création de banques islamiques et mise en conformité du droit bancaire à la chariaâ ; introduction de la zakat dans l'imposition du revenu ; choix du vendredi comme jour férié. De manière

(31) Ce que rappelle M. Boucetta dans le rapport doctrinal.

(32) Communiqué du Conseil national, *L'Opinion*, 4/5/89.

générale, il faut que la législation soit conforme à la chariaâ. La vente de l'alcool aux musulmans sera prohibée. La diffusion de l'Islam doit être assurée par les écoles (renforcement des études islamiques) et les medias. Ces derniers devront se protéger des influences étrangères, principalement par l'arabisation : il s'agit de «protéger notre société contre les courants culturels qui nous assaillent» en imposant la primauté de la langue arabe, alors que dans l'information officielle et privée «la francophonie pénètre la majeure partie des programmes» (33). Le protectionnisme culturel conduirait donc à un renforcement des contrôles sur les medias, et à un coup d'arrêt de la politique d'ouverture vers les medias occidentaux (cf. *infra*).

Les congrès de l'USFP et de l'Istiqlal offrent des signes contradictoires sur le système de partis. Ils continuent de signifier les limites de l'inscription sociale des partis à travers les revendications à une représentation globale de la société – parti-masses ou parti-peuple d'un côté (34), parti-nation de l'autre – porteuses d'une négation ultime du multipartisme, et les difficultés des partis à pénétrer la société – notamment un monde rural verrouillé par l'administration makhzenienne – et à la représenter de manière cohérente à travers leurs instances dirigeantes. Les choix des hommes et les programmes expriment encore la pesanteur des référents du passé. En contrepoint, et en dépit des irrégularités antérieures, la participation au processus électif n'est pas remise en cause, et l'accent est mis sur l'importance de l'institution parlementaire comme tribune d'une opposition capable de coordonner ses efforts en un front uni pour dénoncer les politiques gouvernementales. L'adhésion au jeu institutionnel s'accompagne de la formulation de politiques alternatives, même si l'on peut considérer que ces dernières relèvent plus de l'exercice de la fonction tribunicienne que d'un véritable programme de gouvernement.

Les partis de la majorité ont également préparé les échéances électorales. Le second congrès national de l'Union constitutionnelle (UC) qui s'est tenu à Casablanca (3-4 juin 1989) a reconduit Me Maâti Bouabid à la tête du parti. La composition du bureau politique n'est guère modifiée (trois nouveaux membres) et les orientations libérales du programme du parti sont réaffirmées. Alors que la chariaâ islamique est à la source du «concept de liberté», en promouvant la responsabilité de l'individu, l'Etat impose une véritable «féodalité» sur l'économie du pays «à travers ses entreprises publiques» (35). L'UC désapprouve «la multiplication des établissements publics et le nombre pléthorique de bureaucrates qui s'y rattachent», source du déficit public, de la dette et de l'augmentation des impôts. La privatisation est donc nécessaire et ne doit pas être perçue comme une réponse conjoncturelle aux injonctions du FMI, mais comme un aménagement structurel indispensable. Le libéralisme économique doit s'accompagner du libéralisme politique : l'accent est mis sur les droits de l'homme (36) et

(33) Rapport doctrinal, *op. cit.*

(34) Voir les développements du rapport introductif d'A. Bouabid sur l'évolution des antagonismes de classe au Maroc.

(35) Discours introductif de Me Maâti Bouabid, *Le Matin*, 5/6/89, pp. 4-5.

(36) *Le Matin*, 8/6/89, p. 3.

la régionalisation (37). L'UC qui, à cette occasion, fait reparaitre son quotidien « Le Message de la Nation » interrompu pendant deux ans, semble difficilement assumer ce péché de genèse d'un parti majoritaire un an après sa création. Principal parti de la majorité parlementaire, il n'a guère influé de manière décisive sur les orientations d'un gouvernement où il est sous-représenté. A l'approche des élections, son leader revendique un soutien critique au gouvernement, indiquant le refus de voter le texte sur la création de l'Office des ports, « l'extrême vigilance » de l'UC sur la TVA, les très fermes critiques sur le projet de budget 1989 (38). L'UC peut craindre qu'au terme des élections une nouvelle formule majoritaire ne se dégage à son détriment, d'autant qu'aucun lien organique n'a été établi avec les autres partis de la majorité parlementaire (39), – notamment le RNI, dont le leader Ahmed Osman pourrait être amené à jouer un rôle central dans la formation d'un gouvernement futur (40), – ni avec les élites économiques favorables aux idées libérales.

Des incertitudes de même nature valent pour le Mouvement populaire qui a perdu ses leaders de l'indépendance au congrès extraordinaire de 1986, et dont les nouveaux dirigeants au profil plus technocratique auront du mal à revendiquer la base berbéro-rurale du parti de Khatib et Aherdan (41), sinon à se confronter à l'organisation d'un nouveau congrès... Par ailleurs le MP, plus encore que les autres, souffre d'une sous-représentation au gouvernement (le seul portefeuille des Postes et Télécommunications à Mohand Laenser).

Quant au RNI, son sort – autre source d'incertitude – risque d'être lié à la trajectoire personnelle de son président Ahmed Osman. Parti « d'avant-garde » prônant la « démocratie sociale », défendant les acquis de la Constitution, ses orientations économiques – défense du secteur public, condamnation des politiques préconisées par le FMI, protection de l'économie nationale et donc libéralisation limitée des échanges (42) – le rapprocheraient plus de l'opposition que du gouvernement ou de l'UC.

La fragilité des composantes de la majorité parlementaire explique la crainte de celles-ci devant l'apparition des nouvelles associations régionales susceptibles d'engendrer des formations politiques (cf. la précédente chronique). Ces appréhensions risquent d'être confortées par la volonté des pouvoirs publics d'impliquer fortement les associations régionales dans les actions publiques d'aménagement et de développement local – ainsi l'association Fès Saïss, présidée par Mohamed Kabbaj, le ministre de l'Équipement, est

(37) *Le Message de la Nation*, 7/6/89, p. 3.

(38) Interview de M. Bouabid, *Le libéral*, mai 1989, pp. 21-25.

(39) *Ibid.*

(40) Voir la chronique 1988, et les observations de M. Schimi sur le rôle d'Ahmed Osman lors de la campagne référendaire, *Le Libéral*, janvier 1990, p. 21.

(41) Voir l'interview de M. Laenser (*Le libéral*, mars 1989, pp. 15-19) qui affirme la vocation désormais nationale du parti. Sur l'évolution du MP, voir également les déclarations de Mahjoubi Aherdan (*Le libéral*, janvier 1990, p. 15-19).

(42) Voir les discours de A. Osman devant le Conseil national du RNI (Rabat, 28/5/89), in *Le Matin*, 30/5/89, pp. 7-9.

largement consultée sur le projet de création d'une société d'aménagement et d'une agence urbaine à Fès (43) – et la décision de budgétiser à partir de 1990 les subventions aux associations.

A l'approche des élections le jeu politique est donc ouvert, tout en sachant que la formule arrêtée dépendra plus des négociations antérieures que de l'élection proprement dite. Improbable reconduction de la majorité actuelle, ou nouvelle coalition associant des partis de la majorité et de l'opposition ? Gouvernement d'union nationale ? Apparition de nouvelles formations politiques pour une autre formule gouvernementale ?

Le champ des incertitudes est encore plus fort pour les élections locales en raison des mesures de décentralisation intervenues en 1989, qui en bouleversent les enjeux et les contours. En premier lieu, la réforme globale de la fiscalité locale par la loi du 26 juin 1989 (44) doit permettre aux collectivités locales de bénéficier, à côté des transferts de l'Etat alimentés par 30 % du produit de la TVA, de ressources propres dans une mesure qui les rendra aptes à participer de manière significative à l'effort d'investissement national, conformément aux orientations du plan 1988-92 (45). Les caractéristiques du nouveau dispositif sont : la codification et l'unification des impositions locales ; la rénovation des taxes anciennes, aux faibles rendements ; la création de nouvelles taxes s'appliquant aux activités économiques spécifiquement locales ; l'apport de ressources propres aux provinces et préfectures (46). Les marges d'autonomie des élus locaux s'élargissent donc, par le volume des ressources financières dont ils disposent (47), et par la possibilité de faire varier le taux des impositions dans les limites prévues par la loi. En second lieu, les données de la compétition électorale locale sont profondément modifiées par le projet de redécoupage communal, officialisé lors du IV<sup>e</sup> colloque national des collectivités locales (Casablanca, 26/6/89). Préparé par une commission nationale réunissant autour du ministre de

(43) Réunion conjointe entre représentants du gouvernement et membres de l'association, *Le Matin*, 18/4/89, p. 3. Entre autres tâches, les associations auront pour mission de mobiliser les capitaux privés sur la base des solidarités régionales.

(44) Loi relative à la fiscalité des collectivités locales et de leurs groupements, *BO* n° 4023, 6/12/89, pp. 364-380. Voir aussi la loi du 19 décembre 1989, relative à la taxe urbaine, assise sur la valeur locative des immeubles, avec un taux d'imposition de 3 à 4 %, et une affectation de 90 % du produit de la taxe aux communes (*BO* n° 4027, 3/1/90, pp. 29-32).

(45) Le montant des ressources des collectivités locales est passé de 720 millions de DH en 1976 à 6832 millions de DH en 1989, de 1 à 11 % du budget national. Voir TOULALI (D.), « Le financement des collectivités locales », *Revue française de finances publiques*, n° 28, 1989, pp. 5-14. Sur le rôle des collectivités locales en matière d'équipement, voir l'intervention de Driss Basri devant la commission du suivi du IV<sup>e</sup> colloque national des collectivités locales, *L'Opinion*, 25/4/90, pp. 5-6.

(46) Voir le discours de présentation du projet devant la Chambre des Représentants par M. Berrada, *L'Opinion* 29/6/89, pp. 7-8. L'opposition a critiqué principalement le mode de répartition de l'effort fiscal qui défavoriserait les individus au profit des personnes morales et le déséquilibre accentué entre communes urbaines et communes rurales, au profit des premières.

(47) Autre élément du dispositif de financement des collectivités locales, la banque de développement des collectivités locales a été créée en juin 1989. Elle se substitue au Fonds d'équipement communal (FEC), et associe les collectivités locales (majoritaires), l'Etat, la Caisse de dépôt et de gestion (CDG) et plusieurs organismes financiers.

l'Intérieur des personnalités nommées par le Roi (48), le nouveau découpage communal aboutira à un presque doublement du nombre des communes (de 859 à 1559). La conséquence mécanique de cette décision est l'élargissement des élites politiques locales, et probablement leur renouvellement, le profil de l'électorat dans les circonscriptions se modifiant nécessairement. Le précédent découpage datait de 1959 avec des objectifs en apparence contradictoires : l'articulation des structures communales autour des souks, pour favoriser le développement économique local ; la réanimation des réseaux d'élites traditionnelles sur des bases ethniques (49). Rémy Leveau notait qu'asseoir ainsi le découpage sur des activités d'échange plutôt que de production, était une erreur au regard de l'objectif de participation de la commune au développement économique. Une analyse approfondie du nouveau découpage permettrait d'identifier les critères qui ont opéré, et plus particulièrement les groupes sociaux que l'on a voulu privilégier.

### 3. - LE RÉFÉRENDUM ET LE REPORT DES ÉCHÉANCES ÉLECTORALES

Les partis ont « entamé la campagne électorale avant l'heure... Les élections n'auront lieu que dans neuf mois et d'ici là beaucoup de choses peuvent intervenir » (50).

Le temps de l'élection n'est jamais sûr (51) ! Incertitude qui rappelle les limites du processus d'institutionnalisation, et la subordination des règles du jeu politique à l'autorité monarchique, toujours susceptible d'activer à son profit le registre légitimatoire, par le recours direct au peuple - référendum ou *beia*. Par ailleurs, le référendum met en œuvre un autre précepte de la vie politique marocaine, l'étroite dépendance des marges d'action des acteurs locaux à l'égard des données de la politique extérieure, dont les grandes orientations sont arrêtées par le Roi. Le référendum établit une connexion explicite entre le rythme de la politique intérieure et les échéances internationales.

Le Roi, dans un discours à la Nation du 22 novembre, annonce l'organisation d'un référendum sur le report des élections générales - nationales et locales - de deux ans, et la prorogation du mandat de la Chambre des Représentants et des assemblées locales pour une même durée (52). Relevant les manœuvres dilatoires de la partie adverse pour empêcher la tenue du

(48) La commission, qui comprend des représentants des partis politiques, a procédé à un découpage région par région, en auditionnant les gouverneurs. Les élus locaux n'apparaissent pas en tant que tels dans la consultation.

(49) Voir LEVEAU (R.), *Le fellah marocain, défenseur du trône*, Paris, Presses de FNSP, 1985, pp. 29-37.

(50) Discours royal d'ouverture de la session d'automne de la Chambre des Représentants.

(51) Outre les périodes transitoires ou d'état d'exception, les précédentes élections ont donné lieu à report selon des modalités proches : référendum de 1980, et report de 1983, lié à la question saharienne.

(52) Contrairement au référendum de 1980, qui formulait une disposition à portée générale - la prolongation du mandat parlementaire de 4 à 6 ans - il s'agit ici d'une révision-dérogation, d'une mesure s'appliquant spécifiquement à la chambre en exercice.

référendum saharien et la difficulté à organiser des élections incluant ou excluant les provinces sahariennes à l'approche de celui-ci, le Roi demande au peuple marocain d'approuver une mesure de report des élections qui présente des avantages internes et externes. Sur le plan extérieur, la mesure fixe une échéance à la négociation internationale et aux efforts des Nations-Unies : « si durant ces deux années, le référendum n'est pas organisé, je serai, cher peuple, avec toi, fondé... à tirer les enseignements de ce retard et des attermolements » (53). Sur le plan intérieur, elle diffère le moment de tension que constitue une élection générale, et qui pourrait être un handicap dans la négociation internationale, rappelle la suprématie de l'institution monarchique, se ressourçant par le renouvellement de la *beia* (54).

Opération unanimiste aux résultats unanimes – 98,83 % de participation et 99,98 % de oui – le processus électoral s'est déroulé avec ses habituelles approximations : réouverture des listes électorales immédiatement avant le scrutin, et jusqu'au jour même du scrutin ; vote sur simple présentation d'une pièce d'identité ; ... (55). Les résultats n'ont donc pas été affectés par les positions nuancées des partis de l'opposition parlementaire, soucieux de disjoindre les implications extérieures et intérieures du vote. Dans un communiqué commun, le PI, l'USFP, le PPS et l'OADP indiquent leur approbation au report des élections, mesure entrant dans le champ consensuel de la politique saharienne, mais « précisent que cela ne signifie en aucun cas l'acceptation de cautionner les assemblées actuelles » et appellent à « la révision radicale des options suivies » (56). L'Istiqlal, tout en signant ce communiqué qui manifeste la coordination de l'opposition parlementaire, réassocie dans une certaine mesure le vote aux enjeux intérieurs : « oui au règlement de la question du Sahara... non au cautionnement des institutions représentatives falsifiées » titre l'Opinion (57), le PI indiquant qu'il est « derrière Sa Majesté le Roi pour toute décision commandée par la défense de l'unité territoriale », mais que la mobilisation interne et que l'image extérieure du Maroc passaient par une « saine démocratie » (58). Au regard du déficit de légitimité démocratique des assemblées et du gouvernement actuels, l'Istiqlal « appelle ses militants et l'ensemble des citoyens à se comporter vis-à-vis du référendum selon leurs convictions », écornant ainsi le jeu consensuel qui repose sur la séparation – certes largement fictive – entre orientations royales et politique gouvernementale, politique extérieure et politique intérieure. La prise de position de l'Istiqlal doit être mise en relation avec le procès Kaïtouni (cf. *supra*) et les résultats de son congrès.

(53) Voir aussi la réunion de presse du ministre de l'Intérieur, Driss Basri, du 2/12/89, *Le Matin*, 4/12/89, p. 1.

(54) L'opération de souscription pour la mosquée Hassan II de Casablanca, en 1988, avait également été présentée comme *beia*.

(55) Réunion de presse de Driss Basri, *op. cit.*

(56) *L'Opinion*, 29/11/89.

(57) *Ibid.*

(58) « Le parti de l'Istiqlal estime que le Maroc ne peut ignorer le contexte international. Alors que le monde connaît aujourd'hui un fort courant de démocratie, de libertés publiques... tous les regards des observateurs convergent vers notre pays ».

Le Roi a évoqué devant la presse internationale (59) la dimension de politique intérieure du référendum : « certains partis politiques ont cru devoir prendre une position. Je considère qu'ils m'ont envoyé un message... Ce message aura sa réponse... ». En conséquence la prorogation du mandat des parlementaires n'exclut pas des évolutions : la réponse peut prendre une forme institutionnelle – réforme de la constitution, création d'institutions activant le processus démocratique – ou plus directement politique, à travers une modification de la formule gouvernementale. Relance des spéculations, réouverture du champ des incertitudes (60).

En termes d'images – voir la chronique de 1988 – le référendum présente des résultats ambivalents. Il souligne l'adhésion de la population marocaine à la politique saharienne du Roi, met en mouvement des mécanismes « démocratiques » et légitimatoires, quand des processus de démocratisation s'amorcent en Europe de l'Est et surtout chez les voisins maghrébins. A contrario, le caractère plébiscitaire de l'opération est toujours porteur d'un retournement de l'image.

## II. – LES PRIVATISATIONS

La loi sur les privatisations du 11 décembre 1989 est intervenue au terme d'une longue gestation et d'un débat public souvent virulent. Les opérateurs économiques, et notamment les gestionnaires publics, ont critiqué les « attermolements » du gouvernement qui ont eu des effets démobilisateurs sur un secteur public en pleine incertitude (61). L'opposition parlementaire, hostile au projet sur le fond, a dénoncé son caractère inconstitutionnel (62) et demandé l'arbitrage royal (63). Sans que cet arbitrage soit intervenu de manière explicite, le gouvernement a néanmoins modifié son projet sur des points importants lors du passage du texte devant la commission des finances (20 novembre). Alors que la mouture initiale du projet rendait privatisables l'ensemble des entreprises publiques, à l'exception de six d'entre elles, le nouveau texte établit une liste limitative de 112 entreprises (64), se décomposant comme suit : 30 participations diverses de l'Etat et des entreprises publiques ; 45 participations dans des sociétés filiales d'entreprises publiques ; 37 hôtels (65). Par ailleurs un délai de six ans est fixé pour la

(59) *L'Opinion*, 3/12/89, p. 1.

(60) Voir les développements de John Waterbury sur les « tactiques du régime », et le contrôle des élites par l'incertitude et les « leures », in *Le commandeur des croyants*, Paris, PUF, 1975, pp. 306-307.

(61) Voir OUDGHIRI (T.), « Restructurations, privatisations : le patrimoine étatique à l'épreuve du temps », *Revue française des finances publiques*, n° 28, 1989, p. 22.

(62) Voir la précédente chronique pour ce débat et un exposé complet du projet initial.

(63) *L'Opinion*, 4/11/89.

(64) Voir la liste dans la partie *Documents*. Dans un premier amendement à son texte, le gouvernement avait simplement supprimé la liste des non-privatisables.

(65) Qui sont déjà gérés par des entreprises privées, la privatisation ne concernant donc que la propriété immobilière.

mise en œuvre des privatisations – long délai... toujours le jeu sur le temps – et l'article 8 est amendé pour préserver les attributions du législateur en matière de création d'entreprises publiques.

Le champ des privatisations est assez hétérogène. La liste «qui a été dressée rapidement» (66), comporte des entreprises anciennes comme la CTM et très récentes (ESMAFOR, CETAFIL), des entreprises à forte ou à faible participation étatique. Les secteurs de la privatisation sont très divers (tourisme, banques, agriculture, et principalement industries), tout comme la santé financière des entreprises, la plupart d'entre elles présentant cependant des résultats excédentaires, notamment les banques et l'industrie sucrière. La bonne santé des entreprises était à l'évidence un critère de privatisation – il faut que les actions soient négociables sur le marché financier – au même titre que la dynamisation de l'emploi, la répartition géographique équilibrée des entreprises et leurs interventions dans le secteur concurrentiel (67). Ainsi ont été écartées les privatisations qui auraient constitué une menace pour l'emploi, et celles des entreprises en situation de monopole, ayant un caractère stratégique ou assurant une mission de service public.

Le poids des privatisations représente 30 % du total des participations de l'Etat (pour les participations supérieures à 33 % du capital). La privatisation touche 112 des 688 entreprises publiques, mais aussi les participations multiples de ces entreprises, dont le cumul concerne 196 autres entreprises. Les fonds propres des entreprises entrant dans le champ des privatisations sont estimés à 8 milliards de dirhams. L'importance du mouvement de privatisation doit cependant être pondéré par : le poids relatif du secteur public dans une économie à tradition libérale ; les caractéristiques du portefeuille des participations étatiques, souvent minoritaire. Mais si l'économie marocaine n'est pas fortement étatisée, la part des entreprises publiques dans les grands agrégats (PIB, FBCF, emploi) n'en est pas moins appréciable (68).

Le ministre des Affaires économiques, Moulay Zine Zahidi, chargé de la mise en œuvre des transferts (69), aidé d'un groupe interministériel des transferts et d'un groupe d'experts indépendants (choisis dans le monde des affaires) qui procédera aux évaluations, aura à lever les nombreuses incertitudes qui continuent d'accompagner le processus de privatisation.

Ainsi le rythme des privatisations peut être rapide ou progressif. Celles-ci peuvent concerner les seules sociétés mères, ou également les filiales de manière séparée (70). Les critères d'évaluation des entreprises cédées ne sont

(66) Voir trois articles de Nadia Salah sur les privatisations, in *L'Opinion économique* (10, 17 et 24/1/90).

(67) Intervention de Moulay Zine Zahidi, ministre chargé des privatisations, devant la CGEM. La vie économique, 19/1/90, p. 8. Sur le caractère incertain de l'application de ces critères, N. Salah, *op. cit.*

(68) Voir l'intervention du ministre des Finances, Mohamed BERRADA, «Secteur public, secteur privé : poids respectifs, atouts et handicaps», au colloque de Casablanca (31 mars – 2 avril 1988) *Actes du colloque*, tome I, pp. 9-30 ; et T. OUDGHIRI, *op. cit.*

(69) Dahir du 23 octobre 1989, *BO* 20/12/89, p. 455.

(70) Sur ces points, voir l'interview d'Abdellatif Jouahri, *Le libéral*, décembre 1989. Voir aussi celle de Moulay Zine Zahidi au *Matin* (15/12/89).

pas connus, ni les modes de cession privilégiés (appel au marché ou cession directe). La répartition du capital entre actionnaires privés pose également des problèmes. Quel sera le rôle des banques et des autres organismes financiers (71) ? Des seuils seront-ils établis aux participations d'opérateurs étrangers, et selon quelles modalités ? Des mesures incitatives seront-elles prises pour mobiliser l'épargne des TME ? Comment assurer la dissémination du capital et favoriser un actionnariat populaire ? Jusqu'à quel point faut-il opérer à cette dissémination, et n'est-il pas souhaitable de constituer des noyaux durs ? Ce qui amène à s'interroger sur la capacité du capital national privé à constituer ces noyaux durs, notamment dans les entreprises les plus importantes.

De manière générale des mesures d'accompagnement devront intervenir pour diriger l'épargne nationale vers les entreprises privatisées. Ces mesures peuvent être de nature fiscale, notamment par l'abaissement des taux d'imposition sur les revenus des actions (réduction du taux de 25 à 15 %) (72), toucher le crédit (l'encadrement du crédit risque de gêner la vente des actions), la comptabilité (la réforme de la comptabilité et des professions comptables restant en souffrance), et surtout concerner la bourse des valeurs de Casablanca. Réorienter l'épargne vers l'investissement productif nécessite une réforme de la Bourse, actuellement à l'étude : en quinze ans, seulement vingt quatre titres ont été introduits, avec une satisfaction de la demande à hauteur de 10 à 15 % (73) ; la capitalisation boursière ne représente que 3 % du PIB. Manque d'espace de l'offre, concurrence des placements immobiliers et surtout des emprunteurs publics (les bons du Trésor fortement rémunérés et bénéficiant d'un régime fiscal favorable, exercent un véritable effet d'éviction du privé sur les marchés de capitaux (74)), ces difficultés laissent présager un scénario progressif de la privatisation. D'autant que celle-ci ne va pas sans risques sociaux. Les effets de la privatisation sur l'emploi sont particulièrement difficiles à évaluer, même si les précédents et la situation actuelle des entreprises privatisables semblent écarter l'hypothèse de licenciements massifs (75) Les finances publiques sont encore un autre paramètre de la décision, des privatisations rapides amenant de l'argent frais, dans un contexte de retour aux déficits budgétaires accusés (76). Mais, en l'espèce, les rentrées d'aujourd'hui sont les pertes de recettes de demain.

Parallèlement aux privatisations, le programme de restructuration des entreprises publiques (PERL1) financé par la Banque mondiale, arrive à son terme, et doit être remplacé par un nouveau programme (PERL2) en cours de négociation (d'un montant probablement équivalent). Le principal résultat

(71) L'on sait, par exemple, que l'Omnium Nord Africain ne participera pas aux privatisations.

(72) Dahir du 23 octobre 1989, promulguant la loi du 27 juin 1988, BO n° 4023, 6/12/89, pp. 308-309.

(73) Chiffres cités par Moulay Zine Zahidi, *ibid.*

(74) T. OUDGHIRI, *op. cit.*, p. 27.

(75) N. SALAH, *op. cit.*

(76) L'opposition parlementaire a demandé qu'un fonds spécial soit créé pour recueillir le produit de la privatisation et en contrôler l'usage.

du programme, l'assainissement des finances des entreprises publiques par la liquidation des arriérés de l'Etat, semble menacé en fin d'exercice, par un retour de ces arriérés, favorisé notamment par la compression des dépenses de fonctionnement dans le budget de l'Etat, et par le manque de discipline des grands ministères, dont le ministère de l'Intérieur (77).

On notera enfin que le processus de privatisation ne consiste pas simplement en transferts de propriété, mais également en interventions du secteur privé dans les champs traditionnels de l'action publique. Il en va ainsi des infrastructures autoroutières, le ministère des Travaux publics ayant lancé une consultation internationale pour la concession de l'autoroute Casablanca-Rabat-Tanger. Mais le choix retenu – la Société Nationale des Autoroutes du Maroc, créée pour l'occasion, avec un capital initial de 120 millions de DH, groupant seize investisseurs publics – montre les limites actuelles de l'ouverture de grands projets vers le capital privé national et étranger (78). De plus, nombre des entreprises publiques sollicitées ont un objet étranger au transport routier, ou sont en situation de concurrence (ONCF). Leur contribution réduit d'autant leur capacité d'investissement dans leur propre champ d'action. Le montage financier prévoit le financement partiel de l'extension du réseau autoroutier vers Tanger par l'établissement d'un péage sur le tronçon existant (Rabat-Casablanca) fin 1990 (79).

Autre intervention spectaculaire du privé dans le domaine réservé de l'Etat, la première chaîne privée et payante d'Afrique, 2M, associe partenaires marocains majoritaires à 51 % (dont le chef de file est l'Omnium Nord Africain) et étrangers (TF1, donc Bouygues, la SOFIRAD, et Videotron). Principalement consacrée au cinéma, elle fait une place modeste à l'actualité... mais organise des débats entre journalistes et responsables politiques et économiques (M. Berrada, M. Bennani Smires, président de la CGEM). Les perspectives du développement de 2M en Afrique paraissent limitées par l'émergence d'un projet concurrent de Canal Plus, «Canal Horizons», où la SOFIRAD est également partie prenante, et qui devrait mieux associer gestionnaires et créateurs africains. Il semble que l'équilibre d'exploitation fixé à 170 000 abonnés soit loin d'être atteint à la fin de 1989. Par contre, 2M a pris dès la première année une part significative du marché publicitaire, qui reste cependant étroit. La nouvelle chaîne privée souffre également d'autres concurrences sur le marché national, celle de TV5 Europe notamment, qui est devenue l'objet de revendications régionales, urbaines, chaque grande ville demandant après Rabat le droit de capter la chaîne francophone – les affres casablancaises sur TV5 (80) – et de fortes polémiques par l'effet de quelques spectaculaires télescopages culturels. Dialectique de l'ouverture vers

(77) N. SALAH, *op. cit.*

(78) L'Espagne, par exemple, a largement financé le développement de son réseau par l'appel aux investisseurs étrangers.

(79) Voir l'interview de M. Kabbaj, ministre des Travaux publics, *Le libéral*, décembre 1989.

(80) Chaque coupure donnant lieu à des conjectures, articles de presse, interventions au parlement. Les «disparitions» de TV5 ont, un temps été imputées à l'apparition de 2M. Depuis Fès, Marrakech, Agadir bénéficient également de la réception de TV5.

l'occident, et de la fermeture (rétorique de la préservation de l'identité), en quelque sorte condensée dans la participation du Roi à l'émission «L'heure de vérité» d'Antenne 2 (81), examen de passage du politique, selon les canons des medias occidentaux, et discours de la non-intégration. Ou bien fragmentation du public, segmentation sociale assumée sur le culturel, sur le mode la privatisation. La «RTM ne s'adresse pas au même public», selon les responsables de 2M.

L'appel au privé se retrouve encore dans le secteur éducatif Si l'enseignement privé connaît des fortunes diverses dans le primaire et le secondaire, son expansion est particulièrement rapide dans le supérieur, surtout depuis la loi du 11 juin 1987 qui organise le régime juridique de l'enseignement privé. Sur les vingt et un établissements créés depuis 1984, dix l'ont été au cours des deux dernières années. Se consacrant à l'informatique et à la gestion, ces établissements sont principalement situés à Casablanca (douze institutions), confirmant ainsi son statut de capitale économique. Cette gestation du privé ne va pas sans difficultés : difficulté à recruter des élèves et des enseignants ; coûts élevés de la scolarité ; locaux inadaptés (82). Dans ce cas de figure, le secteur privé joue donc un rôle supplétif, pour la formation des cadres économiques du pays. Mais la relation secteur privé-enseignement supérieur est perçue de manière beaucoup plus large par les pouvoirs publics et les opérateurs économiques, en termes de «synergie» (83). Promouvoir l'imbrication de deux entités jusqu'alors cloisonnées – l'université et l'entreprise – telle est l'orientation qui se dégage de la journée d'étude organisée conjointement par le ministère de l'Education nationale et la CGEM, sur le thème «l'intégration de l'Université dans son environnement économique et social» (Casablanca, 13 avril 1989). L'université est invitée à s'ouvrir plus largement vers le secteur privé, en assurant sa représentation dans les organes de décision, en faisant appel à des enseignants extérieurs en provenance du monde économique, et en développant les stages et les filières spécialisées. En contrepartie, le secteur privé est convié à participer au financement de l'enseignement et de la recherche, et à assurer des débouchés à des étudiants mieux formés. Les mesures de déconcentration du système universitaire par la création de nouvelles universités à Agadir, El Jedida, Kenitra, Meknès, et Tetouan (84) devraient contribuer à rapprocher les structures universitaires du milieu local et des acteurs économiques.

Le contexte de crise de l'institution universitaire dans lequel interviennent ces mesures et ces orientations ne se dément pas : crise de fonctionnement (la pénurie des moyens), crise des finalités (la sélection, le chômage),

(81) 17 décembre 1989.

(82) Voir *Le libéral*, septembre 1989, p. 35 ; BOUKARTACHA (J.), *L'université marocaine : réformes et ouvertures*, Mémoire cycle supérieur de l'ENAP de Rabat, 1990, pp. 153-160.

(83) Selon l'expression de M. Berrada. Voir le contenu des interventions à la journée d'études sur l'intégration de l'université dans son environnement économique et social, *Le Matin*, 14/4/89, p. 4. Le thème de la relation université-entreprise avait été évoqué par le Roi dans le discours du 3 mars 1989 (fête du trône). Ces orientations sont vivement critiquées par la gauche, notamment le PPS qui y voit une politique élitiste et la mainmise du patronat sur l'université (*Al Bayane*, 11/4/89).

(84) Dahir du 23 octobre 1989, *BORM*, 1/11/89, p. 288.

crise d'identité (la place de la langue arabe). Les grèves d'étudiants, les reports d'examens, les multiples incidents violents qui ont encore une fois caractérisé l'année universitaire renvoient aux deux premières dimensions de la crise. Crise périphérisée, les principales difficultés apparaissant surtout dans les nouveaux centres universitaires (Meknès, Oujda, Kenitra, Tetouan) mais aussi à Fès et dans une moindre mesure à Casablanca (85). Les facultés des sciences sont souvent les principaux foyers d'agitation. Les aspects directement identitaires de la crise – le statut de la langue arabe – concernent plus la classe politique. Les journées nationales sur le niveau d'élévation des langues (Rabat 4-6 janvier 1989), en permettant de dégager les positions des pouvoirs publics sur cette question, ont largement nourri la polémique, notamment avec l'Istiqlal. Si l'arabisation des matières scientifiques dans le secondaire n'est pas remise en cause, la place du français dans l'enseignement supérieur scientifique est confortée. Cette « consolidation du français fonctionnel » risque de poser un problème en termes de rupture des cursus à la rentrée 1990, quand arriveront dans le supérieur les premiers bacheliers scientifiques totalement arabisants. A travers ce débat, l'enjeu est encore l'ouverture de l'université vers l'extérieur, et ses modalités.

### III. – DISCONTINUITÉS ÉCONOMIQUES

L'année 1989 marque, selon le rapport de la Bank Al Maghrib, un retournement de tendances défavorable à l'économie marocaine (86). Après une très bonne année 1988, qui avait vu le PIB croître de 10,4 %, donnant lieu à des appréciations flatteuses (87), le bilan négatif de 1989 paraît d'autant plus accusé. Il dénote la fragilité persistante de l'économie marocaine, même dans le contexte d'une bonne campagne agricole.

#### 1. – UNE CROISSANCE FREINÉE

Le PIB a enregistré en 1989 un taux de croissance modeste, de 2,2 %. De plus, cette croissance recouvre une stagnation, voire une régression des secteurs autres que l'agriculture, et a été principalement activée par la demande interne, la consommation publique et privée étant en augmentation de 7,3 %, laissant entrevoir des risques de dépendance accrue vis-à-vis des résultats de l'agriculture et une propension à la consommation excédant les possibilités du pays.

(85) Sur le boycott des examens, les interventions policières, les procès, et les causes de la crise, voir *L'Opinion*, 8/6/89 : communiqués de l'UGEM et du comité de coordination LMDHH, AMDH.

(86) *Rapport 1989 de la Bank Al-Maghrib*, p. 14. La plupart des chiffres cités dans les développements qui suivent sont tirés de ce rapport.

(87) Voir F. SOUDAN, « Maroc : pourquoi les experts sont optimistes », *Jeune Afrique*, n° 1510, 11/12/89, pp. 22-26 ; V. MAURUS, « Le Maroc, nouveau « dragon » aux portes de l'Europe », *Le Monde*, 4/11/89, p. 31.

Le secteur de l'agriculture a de nouveau bénéficié en 1989 de conditions climatiques plutôt favorables – sauf dans l'Oriental. Diverses mesures incitatives – relèvement dès le début de la campagne des prix à la production, gelés depuis 1986, revalorisation de 10 % du salaire minimum garanti, réduction du taux de la TVA sur les éléments composés destinés à l'alimentation du bétail – et l'extension de 4,3 % des surfaces emblavées, ont permis d'aborder la campagne agricole dans de bonnes conditions.

Aussi la production des quatre principales céréales, établie à 73,3 millions de quintaux, a reculé seulement de 6,4 % par rapport à l'année 1989, alors que les rendements baissaient de 10 %. La régression attendue de la part de l'orge est compensée partiellement par la progression du maïs. La baisse de la production de blés tendres (- 4,1 %), dommageable au regard des besoins nationaux, est liée à une forte détérioration des rendements (- 20,4 %).

Si la production de légumineuses a été victime du froid et de l'insuffisance des précipitations de décembre-janvier (- 23,7 %), celle des primeurs et des agrumes a fortement augmenté ((respectivement + 30 et + 17 %), permettant une progression appréciable des exportations, notamment vers la CEE, compensant la baisse des cours de ces produits.

Deux bonnes années successives ont également profité à l'élevage, avec un cheptel en accroissement de 7,2 % et une production de viande rouge en progression de 8,8 %. Mais la production de lait reste insuffisante au regard des besoins locaux : le coût des importations de produits laitiers a crû de 61 %.

En dépit du repli du secteur de la pêche (baisse de plus de 20 % des prises de la flotte hauturière), celui-ci contribue de manière importante aux exportations des produits alimentaires, représentant la moitié des recettes de ce poste... grâce à la modernisation des ports et des conserveries de poissons, et à l'augmentation des cours. Les perspectives intéressantes de ce secteur à l'exportation conduisent à un effort d'investissement important (1,8 milliards de DH en un an) visant à renforcer la flotte hauturière.

Le secteur minier constitue le principal point noir de l'année 1989, avec une baisse de 21,5 % de la valeur ajoutée du secteur, liée principalement à la détérioration du marché des phosphates, en recul de près de 30 % en termes de production et de ventes. Les exportations (12,4 millions de tonnes) ont diminué de 12,9 %, pour une recette restée quasiment stable de 4,2 milliards de DH, grâce au relèvement des cours du phosphate brut. Tous les marchés se sont resserrés, particulièrement ceux d'Europe de l'Est. Les mauvais résultats du secteur phosphatier résultent encore du recul très marqué des industries de transformation, notamment pour l'acide phosphorique, dont la production a chuté de 50 % et les exportations de 72 % (!) en raison de la défaillance de l'Inde, principal client. La crise phosphatière s'est traduite par un recul de 28 % du chiffre d'affaires de l'Office Chérifien des Phosphates.

Le rythme soutenu de la demande de produits énergétiques a déterminé une augmentation de la production de 7,1 % dans un secteur très largement tributaire des importations, l'apport des sources locales d'énergie couvrant

à peine 10 % de la consommation totale. L'accroissement de la demande conjugué au renchérissement du prix du pétrole et du charbon, et à l'appréciation du dollar, a entraîné un accroissement de près de 40 % de la facture pétrolière (7,1 milliards de DH). La très forte dépendance énergétique du Maroc apparaît comme une donnée durable, en raison de l'absence de résultats de la prospection pétrolière, et de la régression de la production de charbon (- 20 %), le gisement de Jerada étant exploité dans des conditions peu compétitives, sur fond de graves conflits sociaux (décembre 1988 - janvier 1989).

Les résultats de l'industrie, sous un bilan général de relative stagnation, sont plutôt contrastés. Affectés par la forte chute de la production d'acide phosphorique et un tassement des industries alimentaires et du textile, ils bénéficient de la forte expansion du bâtiment et des travaux publics (+ 14,5%), et d'une demande intérieure confortée par l'augmentation des revenus de l'agriculture et la revalorisation des salaires.

Si les résultats du tourisme en 1989 confirment la reprise amorcée en 1988, les caractéristiques de cette reprise mettent en cause les orientations actuelles de la politique d'équipement touristique. La forte croissance des entrées de visiteurs étrangers (+ 27,1 %, pour 2,612 millions de visiteurs) n'a eu qu'une incidence limitée sur les recettes en devise, d'un montant de 9,2 milliards de DH (+ 1,7 %), en raison du raccourcissement de la durée moyenne de séjour lié à de profondes mutations de la clientèle touristique. La part des touristes d'origine maghrébine (en majorité algériens) croît très fortement : 40 % en 1989, contre 22 % en 1988 et 1 % en 1987. Or l'effort d'investissement très important consenti dans le secteur touristique (1,4 milliards en 1989, et une centaine de projets au coût prévisionnel de 4,8 milliards) concerne le tourisme haut de gamme, pour lequel les capacités d'accueil ont été faiblement sollicitées, du fait de la baisse de fréquentation des touristes européens (- 3 %). La clientèle maghrébine se tourne plus volontiers vers les moyens d'hébergement de catégorie plus modeste.

## 2. - DES DÉSÉQUILIBRES AGGRAVÉS

Les équilibres socio-économiques (prix, salaires, emploi) restent difficilement saisissables en raison d'une information partielle ou aux bases obsolètes.

L'indice du coût de la vie sur la base 1972 à partir d'un échantillon de 210 articles, dont le précédent rapport de la Bank Al Maghrib avait souligné le caractère peu significatif, annonçant son remplacement par deux nouveaux indices, continue d'être utilisé. Il enregistre une hausse modérée (+ 3,1 %), quoique plus élevée que les années précédentes, contenue notamment grâce aux bons résultats de l'agriculture. Des tensions inflationnistes apparaissent de manière cyclique (Ramadan, Aïd el Kebir), ou sur des zones sensibles (Oujda, à la frontière algérienne).

Les indications sur les salaires restent très sommaires. L'augmentation du salaire minimum légal de 10 % pour la deuxième année consécutive et la seconde tranche du plan de revalorisation des enseignants ont contribué à gonfler la masse salariale, sur l'évolution de laquelle on ne dispose cependant pas d'informations, en l'absence, notamment, de données exhaustives sur les augmentations conventionnelles de salaires et d'indemnités dans les secteurs semi-public et privé.

Les mêmes observations valent pour les chiffres sur l'emploi, qui reposent sur des « données fragmentaires ». A partir de ces données la situation de l'emploi aurait continué de s'améliorer en 1989, grâce notamment au secteur agricole, aux bons résultats et à l'effort d'investissement dans les branches fortement utilisatrices de main-d'œuvre. La création nette d'emplois dans l'industrie, le bâtiment et les services s'élève à 21 600 postes et les recrutements prévus dans l'administration publique ont été fixés à 12 000 postes.

Les médiocres résultats de l'année 1989 pour les secteurs tournés vers l'exportation et la détérioration des termes de l'échange (-10 %) ont eu des effets spectaculaires sur la balance commerciale, interrompant un processus continu d'amélioration des équilibres depuis 1985 : de 17 milliards de DH en 1985, le déficit était revenu à 9 milliards en 1988 ; le taux de couverture, sur la même période passait de 56,2 % à 76 %. L'année 1989 signifie un retour à la case départ, avec un déséquilibre commercial de 18,3 milliards de DH, et un taux de couverture ramené à 60,7 %. Les importations, en hausse de 19 %, se sont élevées à 46,6 milliards de DH. La très forte progression des approvisionnements en produits énergétiques et manufacturés a plus que compensé la baisse enregistrée pour les produits alimentaires et les produits bruts. De plus la demande de produits énergétiques semble avoir été activée par des opérations spéculatives (stocks de précaution). En contrepartie, les exportations ont porté sur 28,3 milliards de DH, en recul de 5 %, notamment en raison de l'effritement du marché phosphatier, et de la contraction des ventes de produits alimentaires. La répartition géographique des échanges révèle une dépendance accrue vis-à-vis de la CEE, avec 60 % du total des transactions et un doublement du déficit. Le déséquilibre est encore plus marqué dans les relations commerciales avec la France – plus du quart des échanges – le déficit ayant pratiquement triplé. Selon le rapport de la Bank Al Maghrib « une telle situation appelle à l'évidence un rééquilibrage du commerce avec ces marchés, lequel pourrait du reste s'avérer favorable à toutes les parties » (88).

Les mauvais résultats du commerce extérieur ont induit un déséquilibre parallèle de la balance des paiements (89), l'accroissement des revenus du tourisme (+ 4,1 %) et la reprise des transferts des travailleurs marocains à l'étranger (+ 6 %) n'ayant pu compenser la dégradation des échanges commerciaux et l'alourdissement du service de la dette. La balance des paiements

(88) *Op. cit.*, pp. 61-62.

(89) Nous utilisons ici les chiffres définitifs de l'Office des Changes, publiés in *La Vie économique*, 14/9/90, p. 16.

courants accuse un déficit de 6,8 milliards de DH après les excédents de 1987 (1,4 milliards de DH) et de 1988 (3,8 milliards de DH). En dépit des mesures de rééchelonnement le service de la dette s'est encore fortement alourdi : 9,6 milliards de DH, soit + 18 %. De plus, pour équilibrer la balance des paiements, le déficit du compte courant a dû être comblé par un appel au financement extérieur, donc un alourdissement de la dette.

Les finances publiques ont été nécessairement affectées par les déséquilibres de l'économie, qui remettent en cause l'expression budgétaire des politiques d'ajustement. La loi de finances 1989 prévoyait de ramener le déficit budgétaire à 7 milliards de DH (12,9 milliards en 1986) grâce notamment à une augmentation des ressources, évaluées à 67,6 milliards de DH, liée à la modernisation de la fiscalité (cf. infra). L'évolution des dépenses confirme les tendances des années précédentes : poids croissant des dépenses de fonctionnement, - et principalement des dépenses de personnel, - de transfert (hausse de 31,7 % des subventions aux prix des produits de première nécessité), et de service de la dette (augmentation de près du quart des échéances de la dette extérieure). Par contre le budget d'investissement continue de régresser (- 13 %), mesure dont la portée est atténuée par l'autorisation de report des crédits de l'année précédente, et par la forte progression des comptes spéciaux du Trésor.

Mais l'exécution de la loi de finances « s'est effectuée sous le signe de fortes tensions » (90), en raison d'un déséquilibre marqué entre les dépenses et les recettes, alimentant un besoin accru de financement du Trésor. Les recettes ont progressé deux fois moins vite que les dépenses (atteignant 44 milliards de DH contre 66 milliards de DH), laissant apparaître un déficit du Trésor de plus de 20 milliards après rééchelonnement de la dette. Le financement de ce déficit a conduit à un alourdissement de la dette publique, à une forte création monétaire « mettant en péril les équilibres fondamentaux » (91), et à une reconstitution des arriérés de paiement, dont l'élimination constituait un élément important des politiques d'ajustement (notamment dans le cadre du programme PERL). La faible hausse des recettes ordinaires (+ 5,9 %) résulte de l'absence de contribution de l'OCF et d'une forte baisse des prélèvements sur les ventes de produits pétroliers, alors que les autres ressources fiscales augmentaient de 13,3 % grâce notamment à la rénovation de la fiscalité (TVA, impôt sur les sociétés). L'agriculture étant exonérée de toute fiscalité, le niveau des recettes a pour contrepartie une forte pression fiscale sur les autres secteurs de l'économie (plus de 25 %). A l'opposé, plusieurs postes de dépenses ont dépassé les prévisions budgétaires, notamment les subventions à la consommation, le service de la dette, et surtout les dépenses d'investissement (ce qui dénote un manque de maîtrise de l'exécution du budget).

Au regard de ces évolutions et du caractère permanent et contraignant du service de la dette, le rapport de la Bank Al Maghrib appelle les pouvoirs publics à adopter une nouvelle optique budgétaire, incluant une épargne

(90) *Bank Al Maghrib, op. cit.*, p. 80.

(91) *Ibid.*, p. 81.

supplémentaire permettant de faire face au service de la dette. Au regard de l'étroitesse des marges de manœuvre (pression fiscale élevée, risques liés au surendettement et à une création monétaire excessive) la seule voie paraît être la « suppression de certaines dépenses et la limitation des autres » (92).

### 3. — LES ENJEUX DE LA RÉFORME DE LA RÉGLEMENTATION ÉCONOMIQUE

La persistance des mauvais résultats de l'économie pourrait enclencher une spirale redoutable où le Maroc ne serait plus apte à tenir ses orientations libérales qui déterminent largement l'appui des organismes financiers internationaux. La Bank Al Maghrib souligne à plusieurs reprises la difficulté à maintenir une option résolument libérale quand les clignotants économiques sont au rouge, notamment dans les relations avec l'étranger, et que le libéralisme peut avoir des effets pervers — permettant des comportements spéculatifs, et mettant en danger des secteurs de l'économie nationale (93).

Il est frappant qu'en dépit de la dégradation des résultats de l'économie dans le courant de l'année 1989, les organismes financiers internationaux continuent d'émettre un jugement positif sur l'économie marocaine et ses perspectives d'avenir, les négociations pour le rééchelonnement — et la réduction (plan Brady) — de la dette avec le club de Paris et le club de Londres étant en bonne voie (94). Lors d'une visite à Rabat du Président de la Banque mondiale (19-22 juillet), celui-ci a indiqué que la situation du Maroc restait fragile à moyen terme, que le programme d'ajustement devra être soutenu fortement pendant plusieurs années encore, et que ces soutiens seraient diversifiés, moins axés vers l'agriculture et intervenant dans les secteurs sociaux (santé, éducation, formation). Par ailleurs il souligne l'enjeu de la poursuite des réformes de la réglementation économique — prix, crédit, impôts, investissements, planification et budgétisation — en vue d'une meilleure mobilisation des ressources nationales (95).

Le principal pan de la modernisation de la réglementation a trait, en 1989, à la fiscalité, avec la création de l'impôt général sur le revenu (96), troisième et dernier volet de la réforme fiscale, qui fait suite aux textes sur la TVA et l'impôt sur les sociétés. L'IGR constitue un élément de simplification du système fiscal, remplaçant sept contributions donnant lieu à déclarations séparées. Il permet par là même un meilleur contrôle de la fiscalité, rendant la fraude plus malaisée (97). De plus, il garantit une meilleure justice

(92) *Ibid.*, p. 88.

(93) *Ibid.*, pp. 67, 69, 74, 133. La CGEM a pour sa part un discours ambivalent sur le libéralisme, dénonçant volontiers les interventions de l'Etat, tout en étant hostile à la libéralisation trop rapide des échanges extérieurs (interview de M. BENNANI SMIRES, *L'Opinion*, 20/9/89; *La Vie économique*, 23/6/89, p. 21).

(94) Sur cette distorsion, M. El GHOLABZOURI, « L'économie marocaine et la dette : le long chemin du combattant financier », *L'Opinion*, 19/9/90, p. 5.

(95) Note d'information de la BIRD, reproduite in *La Vie économique*, 28/7/89, p. 3.

(96) Loi n° 17-89 relative à l'impôt général sur le revenu, *BO* n° 4023, 6/12/89, pp. 310-332.

(97) La lutte contre la fraude fiscale continue d'avoir ses limites, la disposition de l'article 109 du projet de loi relative aux signes extérieurs de richesse ayant été retirée, consécutivement aux pressions de la majorité parlementaire.

fiscale en mettant fin à des distorsions dans l'imposition en fonction de l'origine des revenus, en réduisant la charge fiscale sur les bas revenus, et en renforçant les garanties des contribuables (98).

Dans le sens d'une meilleure mobilisation des ressources nationales intervient la lettre royale du 14 juin sur les investissements, adressée au Premier ministre, demandant à celui-ci de mettre en place une nouvelle procédure d'autorisation des investissements mettant fin aux lenteurs administratives « qui finissent par décourager les investisseurs les mieux intentionnés et les plus déterminés ». Deux principes, d'application immédiate, sont énoncés : le silence de l'administration au terme d'un délai de deux mois vaut acceptation ; tout refus doit être motivé. Cette mesure, qui a fait l'objet d'une importante campagne de mobilisation des administrations, a produit ses effets dès 1989 : progression de près de 40 % des investissements industriels agréés.

Par ailleurs la libéralisation du commerce extérieur s'est poursuivie (99), et de nouvelles réformes sont mises en chantier : désencadrement du crédit ; réforme des assurances ; droit de la concurrence ; Bourse de Casablanca. Mais le maintien de l'orientation libérale de l'économie aura, en l'état, des coûts sociaux difficiles à supporter... les conclusions du rapport de la Bank Al Maghrib l'indiquent en filigrane, comme les inflexions des politiques de soutien de la Banque mondiale... et suppose donc des relais politiques efficaces, en termes de soutiens, mais aussi de canaux d'expression des intérêts. La formule politique actuelle garantit-elle contre le retour du cycle des émeutes FMI ? Là est toute la question.

Jean-Philippe BRAS.

## ANNEXES

### I. - Chronologie

#### Janvier

- 4-6 - Journées nationales sur le niveau d'élévation des langues. Positions des pouvoirs publics sur l'arabisation dans l'enseignement.
- 10 - Mesures de grâce pour 958 détenus de droit commun.
- 13 - Le Roi reçoit à Marrakech les dirigeants des partis politiques pour les informer de ses conversations avec le Polisario.
- 23 - L'OMDH exprime sa préoccupation après les condamnations de quatorze personnes, consécutives à la grève des mineurs de Jerada, entamée le 1<sup>er</sup> décembre.

(98) Pour un exposé détaillé de la réforme, voir *La Vie économique*, 23/6/89, pp. 10-11 ; 19/1/90, pp. 4-6 ; N. AKESHI, « L'impôt général sur le revenu », *Revue française de finances publiques*, op. cit., pp. 95-103 ; *Le Libéral*, novembre 1989, pp. 40-42 ; décembre 1989, pp. 39-41.

(99) *Bank Al-Maghrib*, op. cit., pp. 58, 74.

**Février**

- 10 – Ouverture de négociations dans le cadre du conflit des mines de Jerada.
- 16-17 – Deuxième sommet maghrébin à Marrakech. Signature de l'acte constitutif de l'Union du Maghreb Arabe (UMA).
- 17 – Reprise progressive du travail à Jerada.
- 23 – Le Roi reçoit les chefs des partis politiques après la signature du traité de l'UMA.
- 24 – Mouvement de protestation des détenus de la prison El Alou à Rabat. Intervention de la police.
- 25 – Nomination de M. Seqqat, ancien secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, comme secrétaire de l'UMA pendant la période de présidence marocaine (six mois).

**Mars**

- 3 – Mesure de grâce pour 1204 détenus de droit commun.  
– Discours royal : revalorisation des traitements et des pensions de retraite des fonctionnaires ; nouveau découpage communal.
- 4 – Lancement de la chaîne de télévision privée 2M.
- 21 – Déclaration de l'OMDH, publiée au centième jour de sa création, dénonçant la dégradation continue de la situation des droits de l'homme.
- 29 – Arrestation de M. Ait Kaddour, membre du comité central de l'USFP, condamné à mort par contumace aux procès de 1972, venant de Paris pour assister au congrès de l'USFP.

**Avril**

- 1-2 – V<sup>e</sup> congrès de l'USFP à Rabat. Réélection de M. Bouabid au poste de secrétaire général.
- 14 – La famille Oufkir entame une grève de la faim pour obtenir sa libération (interrompue le 18 juin).  
– Journée d'études MEN-CGEM sur l'intégration de l'Université dans son environnement économique et social.
- 14-15 – Rabat : réunion préparatoire à la constitution d'une Union Maghrébine des Droits de l'Homme.
- 25 – Le mensuel *Kalima* cesse sa parution.  
– Grève de la faim de six détenus de la prison de Rabat.

**Mai**

- 1 – Relèvement de 10 % du salaire minimum garanti.
- 6 – Amnistie royale pour cinquante détenus politiques (principalement du groupe Ilal Aman) et 178 fonctionnaires.
- 15 – Boycott des examens aux facultés de Meknès, Fès, Oujda.
- 19-21 – XII<sup>e</sup> congrès de l'Istiqlal à Rabat. M. Boucetta réélu au secrétariat général.

**Juin**

- 3-4 - II<sup>e</sup> congrès de l'UC. Reconstitution de M. Bouabid à la tête du parti.
- 5 - Reparation du quotidien en français de l'UC, «*le Message de la Nation*».
- 14 - Annonce de l'ouverture de six nouvelles facultés et de neuf cités universitaires.
- 20 - Adoption de la loi relative à l'impôt général sur le revenu.
- 22 - Lettre royale sur les investissements.
- 27 - Quatrième colloque national sur les collectivités locales à Casablanca.
- 28 - Adoption par le Parlement de dispositions relatives à la fiscalité locale.

**Juillet**

- 1 - Le ministre de l'Intérieur, D. Basri, annonce la création d'une Banque de développement des collectivités locales.
- 2 - M. El Mandjra démissionne de la présidence d'honneur de l'OMDH.
- 5 - Signature d'un accord international pour la construction du barrage de Mjara, dans le Gharb.
- 18 - Visite au Maroc du président de la BIRD.

**Août**

- 4-5 - Procès d'étudiants à Fès et à Meknès, à la suite des incidents universitaires du mois de juin : condamnations allant de six mois à dix ans de prison.
- 7-10 - Tournée à travers le pays du Premier ministre, dans le cadre de la campagne d'explication sur la lettre royale relative aux investissements.
- 19 - Décès d'un détenu, gréviste de la faim, A. Cjhabda, à Rabat.
- 25 - Le ministre des Finances, M. Berrada, annonce que le Maroc demande le bénéfice du plan Brady et négocie avec ses créanciers publics et privés, pour une restructuration et un allègement de sa dette.
- 30 - Augmentation des prix des produits de première nécessité (entre 6 et 20 %).

**Septembre**

- 13 - Différend franco-indien sur un contrat, non honoré par l'Inde, d'achat d'acide phosphorique.
- Communiqué du gouvernement indiquant que les grévistes de la faim sont des détenus de droit commun.
- 19 - Décès de Hadj M'Hamed Bahnini, ministre d'Etat.
- 22 - Poursuites judiciaires contre le directeur de l'*Opinion*, pour la publication d'un communiqué commun de l'AMDH et de la LMDDH sur les circonstances suspectes de la mort de plusieurs détenus durant l'été.
- Grève des enseignants chercheurs des Facultés de médecine de Rabat et de Casablanca.
- 23 - Fermeture de la prison El Alou à Rabat.
- 25 - Réunion entre le Premier ministre et les associations des droits de l'homme, qui leur indique qu'elles ont «outrepassé les textes de leurs statuts et de la législation en vigueur».
- 25-27 - Première visite du roi Hassan II en Espagne.

**Octobre**

- 9 – Condamnation du directeur de l'*Opinion* à deux ans de prison ferme.
- 10 – Négociations à Paris avec les banques privées pour la réduction de la dette du Maroc.
- 11 – Le PI demande la convocation d'un sommet extraordinaire de l'UMA après la reprise des combats au Sahara occidental.
- 12 – Démission de six membres de l'OMDH, à la suite du maintien de la demande d'adhésion à la Fédération Internationale des Droits de l'Homme.
- Grâce royale en faveur de M. Idrissi Kaïtouni, directeur de l'*Opinion*.
- 23 – M. Seqqat, secrétaire général de l'UMA, est nommé gouverneur de la Banque Al-Maghrib.
- Le ministre des Affaires économiques, Moulay Zine Zahidi, est chargé des privatisations.

**Novembre**

- 4 – Les partis d'opposition demande l'arbitrage royal sur le projet de loi de privatisations.
- 14 – Reprise des négociations à Paris avec les organismes publics, sur la dette.
- 17 – Grâce royale en faveur de M. Ait Kaddour.
- 22 – Discours royal annonçant un référendum sur le report de deux ans des élections législatives et locales, dans l'attente d'un référendum d'autodétermination au Sahara occidental.
- 29 – L'ensemble des partis appellent à voter OUI au référendum, à l'exception de l'Istiqlal qui ne donne pas de consigne de vote à ses électeurs.

**Décembre**

- 1 – Référendum sur le report des élections : taux de participation de 98,83 % ; 99,98 % de oui.
- 2-8 – VIII<sup>e</sup> congrès de l'UMT à Casablanca. Réélection de M. Ben Seddik, secrétaire général depuis 1955.
- 11 – Adoption par la Chambre des Représentants de la loi de privatisation (76 sociétés, 37 hôtels, 3 banques).
- 15 – Décès du général Moulay Hafid Alaoui, ministre de la Maison royale.
- 17 – Participation du Roi à l'émission «L'heure de vérité», d'Antenne 2.
- 27 – Adoption par le Parlement de la loi de finances 1990.
- 31 – Marée noire au large des côtes marocaines, provoquée par le naufrage d'un pétrolier iranien.

## II. - Partis Politiques

### 1) Rapport du Bureau politique de l'U.S.F.P., V<sup>e</sup> Congrès, Rabat, 30 mars - 2 avril 1989 (extraits)

#### *Le problème de la démocratie*

Mais le problème prioritaire, pour un parti démocrate est d'intensifier les luttes pour la démocratie, sur le plan national.

L'expérience de nos luttes quotidiennes met en évidence, qu'il ne suffit pas des textes formels, plus ou moins crédibles pour que le système démocratique, s'installe partout dans le respect de la loi, et de la dignité des citoyens. Un état de droit ne s'instaure pas du fait de la promulgation de textes de loi. C'est dans la vie quotidienne, dans ses aspects les plus variés, que l'existence d'un système démocratique se vérifie, ou se révèle caricatural et trompeur.

Trois préoccupations constantes doivent rester les nôtres :

— Un militant d'un Parti démocrate doit d'abord donner l'exemple dans ses convictions et de sa foi en la démocratie. La vertu de l'exemple est contagieuse.

— Il faut aussi transmettre et approfondir la prise de conscience par les citoyens, quel soit leur rang social. Un citoyen qui ne sait, dans la dignité défendre ses droits les plus élémentaires est destiné à une vie de soumission et d'abandon, face aux adversaires déclarés ou non de la démocratie. C'est à nos militants, à tous les démocrates, de veiller à cette prise de conscience, de contribuer à l'approfondir.

— Il faut lutter, et lutter sans cesse, dans le respect de la loi, contre les actes arbitraires du gouvernement et de la plupart des services administratifs, à la ville comme dans les campagnes. C'est notre premier front de lutte : exiger le respect des lois démocratiques, essentiellement des services administratifs ou de sécurité, qui ont tendance à se comporter en féodaux et maîtres absolus, vis-à-vis des citoyens.

La démocratie n'est pas un don du ciel : elle se conquiert tous les jours et dans l'ensemble des domaines sociaux. C'est un chemin long, jalonné d'arbitraires, de détournements et de mauvaise foi.

Elle constitue pour nous, le front de lutte où seule l'action paie...

Les élections municipales, communales, régionales ou législatives ont donné lieu à des abus intolérables : listes électorales falsifiées, manipulations des listes électorales, détournement de cartes d'électeurs, absence de contrôle des résultats. Dans certaines circonscriptions, des agents de l'administration votaient eux-mêmes, et en bloc, pour le candidat qui a leur faveur.

L'un des buts visé par ces agents est de faire naître le découragement. A quoi bon aller voter, puisque le résultat est connu à l'avance, disent les couches populaires ?

C'est précisément contre ce phénomène de découragement ou d'abandon que nous nous devons de lutter et de réagir.

Vous aurez, Camarades, à analyser notre expérience récente, en matière d'élections et à décider les conclusions qui vous paraissent s'imposer.

L'action parlementaire constitue dans cette dernière phase un des fronts du combat de notre parti. Le groupe parlementaire de l'U.S.F.P. en rapport continu avec la direction de notre parti a utilisé cet espace pour dénoncer la politique prédominante dans les domaines économiques, social et financier, qui s'est traduite par l'accentuation de la stagnation et la paupérisation de notre pays. Il a eu à présenter l'alternative

de l'U.S.F.P. par le refus des projets gouvernementaux et par des propositions législatives appelant à l'élargissement de l'espace de la démocratie, des libertés publiques, des droits de l'homme et de la défense des intérêts des masses laborieuses.

Nous avons par ailleurs, réussi durant les deux dernières années à constituer au sein du parlement un front national et démocratique aux côtés des autres forces d'opposition en vue de s'opposer d'une façon efficace aux options prédominantes et proposer de nouvelles orientations dans l'intérêt du peuple marocain.

Mais l'essentiel est que notre parti ait dénoncé les faiblesses de l'action de la chambre des représentantes. Ces faiblesses sont dues à la nature de la composition de la chambre du fait de l'intervention abusive des autorités administratives dans la création factice de certains partis de la majorité et dans l'organisation des élections.

De même, l'absence totale du gouvernement pendant les cinq dernières années a contribué à la marginalisation de la chambre. Cette absence s'est manifestée particulièrement dans le désintérêt du pouvoir exécutif à l'égard du fonctionnement du pouvoir législatif.

...

Enfin, la soumission totale de la politique gouvernementale aux orientations des institutions financières internationales a conduit le Parlement à privilégier dans le domaine de la législation, les questions relatives à la politique d'ajustement à travers les lois de finances, les plans de stagnation et la réforme fiscale.

Ainsi, la chambre des représentants n'a pas joué le rôle qui lui incombe; elle n'a pas contribué à améliorer la situation économique et sociale et l'état des libertés publiques, en outre elle n'a pas pu soumettre le gouvernement à un véritable contrôle, conformément aux dispositions de la constitution. Par conséquent, notre démocratie institutionnelle est à parfaire et à développer. Nous sommes des démocrates et *par la voie de la démocratie et dans la démocratie, nous luttons ainsi pour une démocratie marocaine véritable.*

L'expérience communale, entamée depuis 1976 à ce jour, démontre l'action permanente des responsables de vider cette expérience de son contenu.

Non seulement la procédure électorale est brisée par les manipulations du scrutin, non seulement la constitution des bureaux des conseils se déroule dans la contrainte et les pressions mais les conseils eux-mêmes sont privés de leurs compétences légales au moment de l'accomplissement de leurs tâches quotidiennes à travers des circulaires et autres télex contraires à la lettre et surtout à l'esprit des textes de lois. Or seule la démocratie locale permet une participation de l'ensemble de la société à la construction et au progrès du pays. Cette démocratie locale exige, non seulement un scrutin sincère et sans manipulation, mais également les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à l'amélioration des conditions de vie de nos villes et villages.

Il est de notre devoir d'affirmer, encore une fois, que l'U.S.F.P. n'accepterait jamais que la bureaucratie continue de saper les fondements d'une participation du peuple marocain à la gestion de ses affaires locales à travers des institutions librement élues et disposant de la totalité des compétences prévues par la loi. L'U.S.F.P., fidèle à son idéal, refuse toute démocratie de façade.

Notre lutte permanente depuis plusieurs années rencontre aujourd'hui les revendications de plusieurs compétences nationales pour la défense des libertés publiques. Ceci a été confirmé par la constitution de l'Organisation Marocaine des droits de l'homme. En saluant cette initiative, nous nous engageons à renforcer l'action en vue d'élargir la lutte sur le front des droits de l'homme et la défense des libertés publiques et la libération de tous les détenus politiques.

### *Le faux débat sur la privatisation*

Avant de passer à l'étude de la situation économique, sociale et culturelle, il est utile de dire quelques mots au sujet du faux débat soulevé par certains à la chambre des Représentants et des milieux du patronat.

De jeunes capitalistes marocains, encore en herbe, et loin d'avoir la capacité et l'envergure des chevaliers de l'industrie occidentale du début du XX<sup>e</sup> siècle et en Amérique, ont eu l'idée d'essayer de se donner une théorie sur le développement de la société marocaine; ils préconisent l'adoption d'un système libéraliste capitaliste, la loi du marché et surtout celle du profit, sans contrainte et sans contrôle. Et de donner comme exemple, le libéralisme capitaliste de M<sup>me</sup> Thatcher en Angleterre, de M<sup>r</sup> Reagan aux Etats-Unis, et l'expansion japonaise. Et dans la foulée, ils soulignent la nécessité de privatiser les secteurs publics, et semi-publics, sources de gaspillage, de mauvaise gestion, et d'inefficacité... Tout cela pour démontrer que le socialisme démocratique, dans le domaine de la gestion, économique, n'est qu'utopie, et rêve dépassé.

Si nous évoquons ce débat, ce n'est pas seulement, pour refuser, sur le plan théorique et pratique cette soi-disante doctrine, aussi élémentaire qu'absurde. D'abord on ne peut comparer que ce qui est comparable. Notre pays est un pays encore sous-développé, et qui s'efforce, en particulier sur le plan industriel, à vaincre le sous-développement.

Les sociétés américaine, anglaise, ou japonaise sont déjà au stade post-industriel. Et malgré leurs performances, faut-il rappeler que toutes les économies occidentales sont des économies mixtes. Il n'y a que les formes qui varient d'un pays à l'autre. Toutes les entreprises du secteur privé, savent, à la lumière de l'expérience, que la suppression des secteurs public ou semi-public, serait suicidaire. Pour une économie encore embryonnaire et fragile, comme la nôtre, la privatisation serait une catastrophe, à l'échelle nationale. L'eau courante n'arriverait plus aux robinets, et les trains ne partiraient plus à l'heure.

Bien entendu, les tenants de la privatisation savent prendre leurs précautions. Ils savent qu'ils n'ont ni les moyens financiers, ni le savoir-faire technique pour s'approprier des chemins de fer, de la distribution de l'eau et de l'électricité, ni des services des P.T.T. Ils pensent à des unités de production aux profits immédiats et juteux. Les marocanisations n'ont elles pas été obtenues presque sans efforts financiers ou techniques ?

Bien entendu, le secteur public ou semi-public, à quelques exceptions près, présente tous les caractères de mauvaise gestion, de gaspillage, de détournements, etc. Il a été abandonné à des gestionnaires incompetents ou corrompus. Le contrôle de l'Etat, qu'il soit à priori ou à postériori est inexistant, ou presque.

Nous n'avons cessé de dénoncer des scandales, des malversations, des dépenses ostentatoires dans le secteur public. Finalement, un ministre a été chargé d'étudier l'état de ce dernier. Son rapport a été soigneusement rangé dans un tiroir, et personne n'en a plus parlé. Et pour cause de cession pure et simple à des particuliers, la plupart déjà nantis du fait de marocanisation.

Il est clair que l'entreprise publique, les établissements, les sociétés d'Etat ou offices ont été créés, pour des fonctions d'intérêt national :

- créer la richesse et l'emploi,
- assurer la fourniture d'un service public,
- et surtout gérer dans des conditions économiques et de rentabilité...

Dès lors quand il s'agit d'un bien public, c'est à l'Etat, c'est-à-dire au gouvernement qui a la responsabilité du contrôle de la bonne gestion, d'assumer toutes ses responsabilités.

Pourquoi s'obstine-t-il à négliger ses propres fonctions, à être à même de rendre compte de ses actes devant les instances responsables, comme par exemple la Chambre des Représentants ? Nous avons dit à maintes reprises, que si *nationalisation* il y a, c'est celle de l'Etat qui est à faire. Il ne s'agit pas d'une boutade ! Il s'agit tout simplement d'exiger d'un gouvernement, qu'il soit capable d'assumer pleinement ses fonctions de contrôle, à priori ou à postériori, et d'en rendre compte. Les secteurs publics, semi-publics et autres sociétés d'économie mixte, ne seraient pas dans la situation où ils se trouvent à l'heure actuelle.

Quant aux «libéraux» capitalistes, nous leur disons que le champ des activités, de l'audace, reste largement ouvert devant leurs ambitions. Ils ont toutes les facilités de l'Etat, tous les encouragements de formes multiples. Qu'ils orientent leurs profits, substantiels, et très souvent facilement accumulés vers l'investissement productif, créateur d'emplois; qu'ils respectent la législation sociale, les droits des travailleurs; qu'ils fassent que l'épargne marocaine soit au service de l'économie marocaine au lieu de grossir les dépôts dans les banques étrangères; qu'ils montrent enfin, leurs capacités, comme certains ont pu le faire, au lieu de chercher le profit immédiat et facile au détriment des secteurs publics ou semi-publics.

### *La situation économique*

Le Maroc est peut-être le seul pays à obéir, avec une docilité remarquable, aux recommandations du F.M.I. et de la Banque Mondiale, au détriment de l'ensemble de notre économie. Il est considéré comme élève «exemplaire».

De nombreux pays, à régimes capitalistes ont réagi aux mesures d'austérité imposées par les organismes monétaires et financiers avec fermeté. Le cas de la Côte-d'Ivoire, pour ne citer qu'un pays africain, qui menace de cesser des remboursements de sa dette est suffisamment indicatif.

Aujourd'hui, les grands pays industrialisés, comme la France, les Etats-Unis et le Japon, savent que les conséquences des politiques dites d'ajustement ont eu des effets catastrophiques : stagnation des investissements, aggravations des problèmes sociaux et fuites des capitaux vers les pays riches et créanciers. Selon les estimations des Nations Unies, les pays endettés remboursent chaque année plus qu'ils ne reçoivent.

Il n'y a que le Maroc qui affiche, avec inconscience, sa satisfaction.

Depuis 11 ans, c'est-à-dire depuis 1978, les gouvernants ont soumis notre pays à une politique d'austérité appauvrissante à travers la réduction de l'investissement public, la baisse des subventions sociales en faveur des produits et services de premières nécessités et des dépenses de fonctionnement allouées aux départements sociaux et à l'emploi. Cette politique inaugurée avec le plan triennal de stabilisation 1978-80 devait disaient-on réduire les déséquilibres internes et externes. Or en 1983, il s'est avéré que cette politique a totalement échoué.

Depuis 1983 et à cinq reprises, le gouvernement a mis en place une politique contractuelle avec le F.M.I., le club de Paris et le Club de Londres permettant d'une part de rééchelonner notre dette et d'autre part d'orienter la politique budgétaire vers le sens de la restriction des dépenses d'investissement et de fonctionnement. Cette politique s'est accompagnée de mesures d'ajustement structurel dans le sens du désengagement de l'Etat, la réduction des subventions économiques et sociales, le glissement abusif du dirham, la libéralisation sauvage des importations. Bref une politique de démission qui vise à transformer le tissu productif dans le sens de l'extraversion et qui n'est pas fondée sur un volontarisme conséquent et la nécessaire conquête de l'autonomie de la décision.

En 1985, le Maroc a été considéré parmi les 15 pays les plus endettés du monde au regard de l'importance de leurs ressources et leur capacité d'exportation. On devait lui appliquer le plan Baker des U.S.A. selon lequel le système bancaire mondial était appelé à accorder un financement additionnel aux pays endettés. Mais surtout ce plan recommandait la poursuite sinon le renforcement de la politique d'ajustement. Avec une dette de 22 milliards de dollars, le handicap de la contrainte extérieure continue à imposer son impact sur la politique économique du pays. La politique d'ajustement ne cesse de se renforcer à travers la baisse répétée d'une année à une autre de l'investissement de l'Etat et le désengagement de l'Etat tant sur le front de la promotion de la croissance que celui de la couverture des besoins fondamentaux. Le discours gouvernemental sur la privatisation traduit la tendance de démission prédominante dans la politique économique officielle.

Les politiques d'ajustement préconisées par les institutions internationales ont induit une amplification de la crise sociale à travers notamment la paupérisation et l'exacerbation du chômage, ont également aggravé la crise dans les programmes qui représentent les bases du développement, comme ceux de l'enseignement et de la santé.

De même, ces politiques ont induit une forte baisse de la croissance. Le taux de croissance de l'économie marocaine a été à peine de 3 % sur la période 1980-1987.

Enfin ces politiques n'ont évidemment pas résolu le problème de la dette. La dette marocaine est passée de 13 milliards de dollars en 1984 à 22 milliards de dollars en 1989.

Or dès 1983 et à l'occasion de notre IV<sup>e</sup> Congrès National l'U.S.F.P. avait déjà montré les dangers qui devaient être engendrés par la politique d'ajustement tant sur le plan économique que sur le plan social.

Pour nous, la dette extérieure est avant tout une affaire internationale. Elle est due certes à une mauvaise gestion des ressources par nos responsables durant les années 70. Mais la responsabilité de son exacerbation est intimement liée aux comportements des Etats créditeurs, des banques privées et des institutions financières internationales qui ont contribué à amener les pays du Tiers Monde à l'endettement. C'est aux créditeurs de contribuer à trouver des solutions adéquates.

L'évolution du discours du F.M.I., de la B.I.R.D., ainsi que des grandes puissances occidentales montre que les responsables gouvernementaux au Maroc se sont trompés en associant depuis une décennie la politique d'ajustement au freinage des investissements et des réformes en matière de gestion et de répartition.

S'il importe de reconnaître les contraintes qui pèsent sur l'économie nationale, il importe encore plus de leur donner leur véritable place par rapport à la stratégie de développement. Si cette stratégie doit tenir compte de ces contraintes, elle ne doit pas s'y soumettre.

C'est dans ce cadre qu'il faut replacer nos relations avec le groupe F.M.I./B.M.

On peut enregistrer une certaine amélioration en matière de contrainte extérieure sur le plan financier, mais cette amélioration reste structurellement fragile.

En effet, d'une part, le déficit commercial que connaît le Maroc depuis 1975 reste structurel. Les exportations ne couvrent toujours que 70 % des importations.

D'autre part, l'équilibre du compte courant de la balance des paiements n'a pu être obtenu que grâce à l'évolution positive des variables externes en faveur du Maroc notamment la baisse du prix du pétrole, de la valeur du dollar et la hausse de la demande sur les produits dérivés du phosphate sur la dernière période, et aux transferts de nos travailleurs à l'étranger qui tendent d'ailleurs à diminuer depuis deux ans.

Surtout, le problème de la dette, reste entier. La politique de rééchelonnement permet certes de gagner du temps, mais elle ne résoud évidemment pas le problème. Des résolutions sérieuses et réalistes doivent être apportées à la question de la dette. Notre pays se doit d'œuvrer dans ce sens sur le plan mondial.

En tout cas, l'austérité sans perspectives n'est pas une politique. L'U.S.F.P. ne saurait accepter que le problème de la dette serve de prétexte à une politique qui entrave la croissance à long terme et le processus de développement. Dans ce cadre, l'U.S.F.P. appelle à la mise en œuvre d'une politique de redressement économique et social. A l'intérieur de cette politique, on peut appliquer des mesures permettant la gestion de la contrainte externe. On peut en citer certains axes.

- Au niveau des importations :
  - une politique sélective des importations et d'encouragement de l'offre nationale,
  - l'assainissement des réseaux d'importation;
- au niveau des exportations :
  - la diversification des partenaires commerciaux et la recherche de nouveaux débouchés pour nos produits,
  - le renforcement des réseaux commerciaux à l'étranger,
  - l'assainissement des réseaux d'exportation;
- La promotion et la rationalisation de l'effort touristique;
- L'encouragement des transferts de nos travailleurs à l'étranger.

On considère en général qu'un déficit budgétaire trop important a un impact négatif sur la balance des paiements et encourage l'inflation.

Il importe donc de fixer des limites raisonnables à ce déficit.

Au niveau des recettes de l'Etat, il s'agit essentiellement de réaliser une réforme fiscale véritable qui permette une meilleure répartition des revenus et des richesses de l'accroissement des ressources suffisantes pour l'Etat.

Au niveau des dépenses de l'Etat, il s'agit de maîtriser les dépenses ordinaires de l'Etat par une gestion optimale de la dette publique, et une politique de rigueur dans les dépenses de fonctionnement en matériel et entretien et dans le train de vie de l'Administration en général.

Il s'agit par ailleurs, d'utiliser au maximum les ressources disponibles pour une relance sélective de l'investissement et de l'emploi, mais dans un cadre de rigueur avec des priorités clairement définies correspondant aux objectifs dégagés précédemment. De manière à permettre à l'Etat de jouer son rôle moteur avec le minimum de coûts budgétaires.

Mais il devient primordial de régler le problème de l'endettement qui atteint près de 22 milliards de dollars, comme les autres pays endettés nous nous cesserons de souligner à nos interlocuteurs que les banques créditrices ont une lourde responsabilité sur l'accumulation des dettes. Aussi n'est-il pas extravagant de préconiser les mesures urgentes suivantes :

- 1) Un délai de grâce de plusieurs années,
- 2) La réduction dans des proportions acceptables des taux d'intérêts qui atteignent près de 19 %.

Ce n'est qu'après cette période, qui permettrait au pays de faire face, ne serait-ce qu'en partie, aux très graves problèmes sociaux.

## *Le Sahara*

Finalement, en 1981, et afin d'éviter l'éclatement d'un affrontement militaire avec les pays voisins de la région, le Maroc a accepté le principe d'un référendum, alors qu'il était en droit de ne pas l'admettre. Notre Parti l'U.S.E.P. a formulé des réserves sur l'accentuation pure et simple de cette procédure de référendum, car elle entraînerait notre pays dans un processus d'exigences inacceptables. Et c'est exactement ce qui s'est produit.

A l'initiative du Maroc, le Secrétaire Général des Nations Unies, a été saisi de la question, en vue d'une médiation pour l'organisation d'un référendum dans nos deux provinces sahariennes. Encore une fois, le Polisario, maintient ses exigences : négociations directes en vue de la proclamation d'un cessez-le-feu, retrait des deux provinces des troupes marocaines, évacuation de toute l'administration civile, des forces de l'ordre, ce qui implique la fermeture des écoles, des hôpitaux, des services de distribution d'eau et d'électricité. En somme, laisser les deux provinces à l'abandon, et permettre ainsi aux rebelles de s'installer en maîtres.

Le Maroc, unanime, derrière S.M. le Roi ne peut que rejeter en bloc de telles conditions. Tel est l'état de la situation à l'heure actuelle. La mission des Nations Unies, chargée de veiller à la bonne tenue des consultations des populations du Sahara Occidental, se trouve ainsi bloquée.

A la veille de la tenue de la Conférence des Cinq Pays du Maghreb et dans un geste de bonne volonté, S.M. le Roi a reçu à Marrakech trois délégués du Polisario. Et, il leur a été tenu, le langage suivant : Avant d'être séparatistes, vous êtes marocains; il ne tient qu'à vous de revenir rejoindre vos parents et vos proches, qui eux, ont opté pour la nationalité marocaine à l'instar de leurs ancêtres. Sans cela, il vous faut faciliter la médiation des Nations Unies pour un référendum sincère et démocratique.

Sans doute, les délégués du Polisario entendaient faire de cette rencontre, une « négociation » pour le cessez-le-feu. Quelque temps après, ils sollicitaient une seconde rencontre. N'ayant pas de nouveau rendez-vous, ils se mirent au langage du chantage, déclarant notamment qu'ils allaient reprendre les attaques surprises contre les Forces Armées Royale.

Les choses en sont là, tout au moins pour le moment.

La médiation des Nations Unies aura-t-elle des chances d'aboutir ? Pour le Maroc, il est plus que jamais urgent de patienter et d'attendre.

\*  
\* \*

Mais de toute manière, et dans l'éventualité encore incertaine, d'une consultation, quel nombre d'habitants, originaires du Sahara Occidental doit-il être retenu ? le Polisario avance des chiffres fantaisistes, englobant des Maliens, des Mauritaniens et même des Algériens. Le seul document, déposé aux Nations Unies par le Gouvernement Franquiste, remonte à 1974. C'est-à-dire après l'opération militaire franco-espagnole dite « Opération Ecouvillon » de 1958. Des milliers d'habitants, originaires du Sahara Occidental, ont été refoulés, manu-militari, par l'occupant espagnol. Ils ont été recensés par le Maroc, et leur nombre dépasse largement les 30 000. D'autres sahraouis, nés dans ces provinces ont été forcés d'émigrer vers les villes ou des provinces du Nord-marocain, Sidi Ifni, libéré en 1969, Tan-Tan, Taroudant, Agadir, comptent des milliers de sahraouis, nés à Sakiet El Hamra et Ouadi Dahab, avant ou après 1958. N'ont-ils

pas le droit de participer aux consultations ? Le document espagnol, établi après 1958 est manifestement sujet à caution. Il faudrait consulter les documents des archives françaises et mauritaniennes, de l'époque de la colonisation, pour avoir un recensement plus crédible des populations originaires des provinces sahariennes.

Nous ne voyons aucune raison d'inscrire sur les listes électorales, des sahraouis campés à Tindouf ou en Mauritanie, ou en Algérie, et omettre des réfugiés habitant à Sidi Ifni, à Tan-Tan ou Agadir, et dans des villes marocaines, du fait qu'ils ont été chassés de leur foyers, par les forces militaires espagnoles avant ou après 1958.

C'est après recensement, que les Nations Unies pourraient procéder à une consultation juste, démocratique, sans méconnaître les droits des ayants-droits.

## 2) Rapport doctrinal de Me M'Hamed Boucetta. VII<sup>e</sup> Congrès de l'Istiqlal, Rabat, 19-21 mai 1989 (extraits)

### *Attachés à l'Islam*

Chers frères,

La caractéristique du Parti de l'Istiqlal est qu'il est profondément attaché à la foi islamique, qu'il défend contre tout déviationnisme et contre les pratiques qui portent atteinte à la société musulmane marocaine. C'est cette voie que le Parti a suivie dans sa marche et dans ses programmes depuis sa création au milieu des années 20. En effet, il a vu le jour en s'appuyant sur l'esprit «Salafite» qui est considéré comme révolutionnaire puisqu'il compte sur l'Islam véritable pour faire évoluer la société minée par les fausses croyances. D'ailleurs, *le colonialisme avait utilisé des charlatans de la religion pour asseoir ses bases et continuer sa pénétration.* Le salafisme était une révolte contre le présent pour édifier un avenir sur la base de la foi saine rappelant la pureté des débuts du dogme.

A partir de cette révolution, le mouvement national prit naissance et embrassa le domaine politique. Cela lui permit de combattre le dahir berbère qui portait atteinte à la foi musulmane et à l'unité de la communauté musulmane. Le Parti est fier d'avoir pu garder sa foi intacte et son orientation musulmane dans la bonne voie, cela grâce à son leader Allal El Fassi qui a dirigé le Parti depuis ses débuts. Il l'a orienté dans le sens d'un Islam sain et pur grâce à ses discours, ses décisions, les congrès et les sessions du Conseil national qu'il a présidés. Fidèles à cette ligne de conduite que suivent tous les militants du Parti, *nos programmes insistent sur l'aspect islamique de notre société face à la politique d'occidentalisation et de déviation qui nous agresse et qui inculque les séquelles des pratiques et des conduites sans lien avec le souffle de l'Islam.*

Notre programme cherche à asseoir une société imbue de solidarité islamique et marquée par la droiture, la liberté, la justice, la loyauté et l'égalité.

Mais notre société ne pourra garder l'empreinte musulmane par le discours seulement. *Il faut changer l'organisation économique et sociale* qui engendre les déviations; il faut éduquer dans ce sens à partir des premières années à l'école et inculquer les principes de l'Islam. Il faut que l'éducation culturelle, soit empreinte *d'études islamiques.* Il faut que le patrimoine spirituel musulman soit largement diffusé. Il faut réagir vivement contre tout ce qui est publié ou écrit contre l'Islam. Il faut rectifier les fausses interprétations et les erreurs. Il faut accorder de l'intérêt à la culture musulmane que diffusait la Qaraouiyine et les autres instituts musulmans

au Nord, au Sud et à l'Est du Maroc. Il faut que les médias participent à cette opération, et que l'Etat combatte tous les aspects du déviationisme et du charlatanisme. Il faut interdire la consommation d'alcool, l'utilisation de la drogue, la dépravation morale. Il faut combattre la corruption, la fraude et la gabegie dans l'Administration.

La société musulmane que cherche l'Istiqlal à mettre en place ne peut pas sortir ex-nihilo. L'Istiqlal veut en premier lieu que la *Chariâ islamique* soit la source de la loi et qu'ainsi on abroge toutes les lois en opposition avec les principes fondamentaux de l'Islam. Il faut dans cet ordre d'idées revenir au repos hebdomadaire du vendredi parce que c'est un jour particulier chez les musulmans et cette particularité s'estompe si le vendredi demeure un jour de travail comme les autres.

Il n'est pas étonnant que le Parti œuvre pour mettre sur pied une société musulmane dans le contexte de nos problèmes économiques et sociaux. Nous croyons que l'Islam protège la société plus que tout autre doctrine ou idéologie laïque moderne. Dans les sources de l'Islam, dans ses dogmes, dans ses règles, dans les comportements qu'il recommande, il pousse la société vers le développement. Il limite les différences entre les couches de la société musulmane et favorise une coexistence pacifique entre ses membres. Notre société marocaine a besoin de tout cela.

### *Les grandes lignes de la politique économique de l'Etat*

L'Etat a adopté une politique qu'il a appelé politique du redressement. Les choix qu'il a opérés devaient conduire celui lui à assurer les équilibres fondamentaux de l'économie marocaine.

Le gouvernement a essayé de réduire les déficits des comptes courants et ceux du trésor tout en maintenant la stabilité des prix. Mais le discours officiel n'a pas pris en considération l'emploi pour assurer ces équilibres fondamentaux.

Il est clair que la politique appliquée a été dictée par les recommandations du FMI en vue de résoudre ces problèmes.

D'une manière générale les résultats obtenus ont été :

1) La stagnation du rapport entre l'investissement et le revenu national, à 20, 21 % annuellement. C'est un rapport qui en considérant les structures actuelles, ne peut assurer à l'économie marocaine qu'au taux de développement de 4 à 5 % par an au maximum alors que la solution de l'emploi nécessite une augmentation notable de ce taux.

2) Le montant de la dette extérieure continue de grimper malgré l'application stricte des recommandations faites par les organismes internationaux. La dette est passée de 13 milliards de dollars en 1983 à 16 en 1986, à 16,6 en 1987 et à 22,5 milliards de dollars en 1988. Ces chiffres sont puisés dans les récents rapports de la Banque Mondiale.

Aussi, les résultats enregistrés pour sortir de la crise mènent vers l'impasse. Ces résultats ne peuvent faire espérer un allègement de la dette, celle-ci demeure une épee de Damoclès menaçant l'économie marocaine durant les prochaines années.

Nous ne pouvons qu'enregistrer la fausse vision de l'avenir du gouvernement et l'absence de politique à long terme. Cela conduira à multiplier les entraves qui retardent l'évolution de notre pays et éloignent encore plus la réalisation de ses objectifs.

La liberté d'importer des produits étrangers et l'invasion de ceux-ci sur le marché local ont été la conséquence de l'attitude du gouvernement. S'il a ses raisons pour le faire, il y a un grand nombre de secteurs qui ont encore besoin d'être protégés pour défendre l'emploi et pour économiser des devises, ces dernières pourraient servir pour honorer la dette au lieu d'être dépensées pour l'achat de produits superflus.

Le gouvernement a réduit la barrière douanière à tel point que la douane qui est un élément de poids dans la politique a perdu de son importance dans la maîtrise de l'économie et du développement industriel.

L'influence du FMI a conduit à des transformations structurelles au détriment des Etats qui ont dû plier devant la volonté du Fonds et malgré cela certains hommes au pouvoir dans ces Etats estiment qu'il n'y a pas de quoi s'inquiéter dans ces recommandations. Pourtant de temps à autre les peuples expriment leur mécontentement par des manifestations et des protestations qui dégèrent en affrontements sanglants entre le pouvoir et le peuple.

Il n'y a actuellement pas de pays dont le gouvernement a appliqué les choix du FMI sans qu'il ait connu de pareil incidents.

### *L'endettement extérieur*

Dans le domaine de la dette, le fait de libérer les importations des produits étrangers a fait que ces produits ont envahi le marché intérieur très rapidement et ainsi de nombreux secteurs n'ont pu s'adapter à la nouvelle situation.

Si pour certains secteurs cette politique est valable d'autres par contre, et ils sont nombreux, sont au stade où ils ont besoin de protection pour assurer l'emploi et pour économiser des devises qui auraient servi à rembourser la dette plutôt que de payer des marchandises superflues dont notre pays n'a nullement besoin.

Le financement du déficit commercial se fait dans les circonstances actuelles par l'apport du secteur touristique et par celui des versements effectués par nos travailleurs à l'étranger. Ces versements ont diminué ces deux dernières années.

Nous estimons que la dette est une affaire internationale et sa solution au niveau du tiers monde n'est pas possible sans un dialogue échauffé entre les pays créditeurs et les pays endettés, surtout que les banques créditrices appartiennent à des pays dont la responsabilité dans cet état des choses ne fait pas de doute. Ces pays qui en tirent profit ont encouragé les pays sous développés à s'endetter surtout durant les années soixante-dix.

Nous estimons que les organismes internationaux concernés doivent agir pour amener les pays industrialisés à comprendre que leur véritable intérêt réside dans le développement économique des pays endettés. Ce développement ne peut se réaliser sans l'existence de facilités de remboursement. Il faut en même temps reconsidérer le poids des charges qui étouffent les pays endettés et d'un autre côté abandonner la protection de leurs marchés en s'ouvrant aux exportations des produits manufacturés venant de ces pays.

### *Le secteur public et le rôle de l'Etat*

L'application de la politique de restriction de la demande constitue la pièce maîtresse de la politique de redressement. Elle a abouti à deux résultats essentiels :

1) Le ralentissement des investissements publics du fait que l'Etat qui réalisait 59,2 % de la formation brute de capital fixe en 1982, n'en réalise plus que 29,6 % en 1986. Cette diminution relative a eu des repercussions sur tous les secteurs économiques.

2) L'effondrement de la fonction de redistribution du budget et l'absence de conditions objectives susceptibles de résoudre la crise dans laquelle se débat la société marocaine et dont l'ampleur est de plus en plus grave pour de larges couches de population, en matière de pouvoir d'achat, en matière d'enseignement, de santé, de logement et de divers équipements sociaux.

Au niveau des ressources, l'Etat a procédé à une réforme fiscale englobant l'impôt sur la valeur ajoutée, l'impôt sur les sociétés et l'impôt général sur le revenu soumis actuellement à l'approbation du Parlement.

Cette réforme a concerné la simplification des taux et des procédures sans que les modifications apportées opèrent de grands changements dans la pression fiscale supportée par les différentes couches de la société. Ainsi cette réforme n'apporte-t-elle aucune mesure pour résoudre l'inégalité flagrante en matière de revenu. Les prélèvements sur les traitements et salaires représente et toujours 45 % des recettes d'impôts directs.

Cependant *l'amélioration relative des finances publiques enregistrée dernièrement peut être en grande partie expliquée par des facteurs exogènes* qui sont la réduction des prix du pétrole, la baisse du dollar, la baisse des taux d'intérêt et l'amélioration des conditions climatologiques.

Parmi les choix fondamentaux de la politique gouvernementale conformément aux recommandations du FMI, on trouve les désengagements de l'Etat et la cession des entreprises du secteur public aux mains du secteur privé. Ce désengagement a abouti à :

1) la réduction de la part de l'Etat dans les investissements globaux et l'aggravation des inégalités régionales car seul l'Etat est en mesure de supporter des coûts économiques et sociaux du développement des régions attardées du Pays. Une telle diminution rend problématique l'élévation du taux d'investissements au niveau requis pour l'accélération du développement;

2) la dégradation de l'entretien des équipements existants;

3) l'insuffisance des équipements dans les zones attardées, ce qui décourage l'investissement dans ces régions;

4) l'aggravation des inégalités entre les différentes couches sociales dans les différents secteurs que ce soit l'enseignement, l'habitat, la santé ou les équipements.

A la lumière de ces réalités, *le rôle du secteur public demeure un rôle moteur dont on ne peut se passer*. On ne peut au Maroc se représenter le développement rapide des régions pauvres sans une large participation du secteur public, sans ses orientations dans la lutte contre la pauvreté de ces régions qui n'intéressent guère l'investissement privé.

Les réunions que notre groupe parlementaire a tenues dans les régions marginalisées particulièrement à Tétouan, El Houceima, Ouarzazate et Tanger, ont été l'occasion pour préciser l'attitude du Parti en matière de développement régional et le rôle que peut y jouer l'Etat ainsi que le secteur public.

Le gouvernement a présenté à l'actuelle session du Parlement un projet de loi permettant la cession de toutes les entreprises publiques au Maroc au secteur privé à l'exception de six d'entre elles.

Le groupe parlementaire istiqlalien en coordination avec les autres groupes de l'opposition, a montré le caractère anti constitutionnel de ce projet parce qu'il est en violation claire et nette avec les termes de la constitution, qui stipule qu'on doit présenter à l'appréciation du Parlement les entreprises qu'on veut céder au privé.

Nous, au Parti de l'Istiqlal, nous estimons que toute solution aux problèmes des entreprises publiques doit se faire dans le cadre d'une conception cohérente du rôle de ce secteur en fonction de ses aspects, de ses interventions et de ses tâches. Il lui est donc demandé d'apporter les services, au public au moindre coût et avec la plus grande efficacité.

Il lui est demandé de créer et de gérer les secteurs stratégiques qui s'ouvrent sur l'avenir. Il lui est demandé d'assurer l'activité des grands secteurs de base que le privé ne peut faire à cause des risques financiers énormes qu'ils représentent et à cause des besoins des délais et des potentialités dont l'ampleur dépasse les possibilités du privé.

Ainsi donc, le Parti de l'Istiqlal voit qu'il est nécessaire de conserver au secteur public son importance dans l'économie marocaine du fait qu'il constitue un instrument de choix entre les mains de l'Etat pour peser sur les équilibres globaux, pousser la roue du développement et l'orienter dans la direction voulue.

Le redressement des entreprises publiques doit se faire tout en garantissant les droits des travailleurs, en améliorant les conditions du travail et en associant les travailleurs dans la gestion et dans les profits.

Le système contractuel administratif est une voie efficace pour réactiver l'action des entreprises publiques tout en observant les critères de rentabilisation de ces entreprises.

La privatisation d'une entreprise publique peut se réaliser dans le secteur concurrentiel si des considérations objectives l'imposent à condition d'utiliser le prix de la cession dans la création de nouvelles entreprises de production installées dans les régions pauvres du Pays. Que cette privatisation ne se fasse pas au détriment de l'emploi. Il faut en même temps réserver une partie du capital aux cadres et aux ouvriers et donner la priorité d'accession à la propriété de ces entreprises dont l'Etat se défait aux cadres et aux ouvriers qui travaillent ainsi qu'aux petits et moyens investisseurs et aux techniciens dont la valeur est reconnue.

### *Notre vision de l'économie*

Telles sont les grandes lignes de notre action et de nos programmes politiques, sociaux et culturels.

Il nous reste à examiner même d'une manière succincte la situation économique en insistant sur certains aspects que les circonstances internes et externes imposent. Nous présenterons ensuite comme alternative les éléments d'une solution de rechange qui à nos yeux s'impose aujourd'hui.

L'évolution économique que nous avons connue a mis en relief les éléments suivants :

1) le modèle économique en vigueur dans le pays et l'étude des données structurelles sociales et économiques montre que tout a été pratiquement laissé aux interférences spontanées;

2) le développement de la production qui en a découlé n'a pu qualitativement et quantitativement dépasser le taux de 4,4 %;

3) les déséquilibres locaux augmentent de manière continue à tous les niveaux de la société marocaine. Les disparités entre les régions s'aggravent et les différences entre les couches sociales dans tous les secteurs sont de plus en plus profondes;

4) le chômage, de par sa gravité est devenu la principale préoccupation des Marocains qui aspirent à une vie meilleure mais vivent un présent pénible qui n'épargne ni les analphabètes, ni ceux qui sont instruits et formés;

5) le pays est entré dans une nouvelle phase où les rôles ont changé surtout en économie du fait que *l'Etat se retire du secteur public et que des terres agricoles sont cédées à d'autres personnes que des agriculteurs* et que les dépenses d'investissement économiques et sociaux dominent de manière notable.

*L'improvisation* domine la politique économique. *Les directives étrangères deviennent réalité* dans certaines décisions économiques et cela n'est un secret pour personne. Pour que les choses reprennent leur cours normal, il faudrait que l'Etat use de son plein droit dans l'initiative et la gestion en fonction des intérêts du pays.

Pour pouvoir saisir l'importance des problèmes actuels il faudrait analyser les difficultés que rencontre l'économie marocaine entre autres, l'emploi, la dette, la privatisation, l'horizon que présente la communauté économique européenne, celui que présente l'UMA. Ce n'est qu'après que nous présenterons quelques aspects fondamentaux de la politique économique et sociale que le Parti estime être la solution de rechange pour sortir de la crise actuelle.

La démographie galopante que connaît notre pays, l'exode rural et les inconvénients du système économique en vigueur concourent à faire du chômage une réalité structurelle dans la société marocaine.

L'écart se creuse annuellement entre ceux qui arrivent sur le marché du travail et les emplois offerts par l'Etat. Et c'est ainsi que le chômage augmente d'année en année dans des proportions alarmantes. Une nouvelle forme de chômage est apparue. Elle touche les lauréats des universités et les diplômés ainsi que ceux qui ont reçu une formation scientifique ou pratique.

50 000 universitaires sont en chômage. 4 000 d'entre eux sortent des écoles techniques supérieures. Des centaines parmi eux sont médecins, des milliers viennent des facultés des sciences et malgré tout cela, l'emploi n'est pas une priorité, ni une préoccupation dans la politique gouvernementale.

La solution de ce problème n'est pas affaire de tactique à courte vue, mais elle doit plutôt s'insérer dans une politique de redressement économique, d'évolution des investissements et d'orientation dans le bon sens.

### III. - Législation économique

#### La loi de privatisation

**Dahir n° 1-90-01 du 11 avril 1990, portant promulgation de la loi n° 39-89 autorisant le transfert d'entreprises publiques au secteur privé.**

*Louange à Dieu seul !*

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

Est promulguée et sera publiée au *Bulletin officiel* la loi n° 39-89 autorisant le transfert d'entreprises publiques au secteur privé, adoptée par la Chambre des représentants le 11 jourmada I 1410 (11 décembre 1989).

*Fait à Rabat, le 11 avril 1990.*

Pour contresigner :

*Le Premier ministre,*

*D<sup>r</sup> AZZEDDINE LARAKI.*

## **Loi n° 39-89 autorisant le transfert d'entreprises publiques au secteur privé**

### PRÉAMBULE

*Discours prononcé par S.M. Le Roi Hassan II à l'occasion de l'ouverture de la session du printemps de la Chambre des représentants du 8 avril 1988*

« Louange à Dieu, que la prière et la bénédiction soient sur Le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons.

Monsieur le Président de la Chambre des représentants honorables députés.

Comme Nous vous l'avions promis au mois d'octobre, nous voilà réunis aujourd'hui pour l'ouverture de la session du printemps de votre honorable assemblée. Outre Mes attributions constitutionnelles, sachez Messieurs, que Notre présence parmi vous s'explique également par les sentiments d'affection et de considération que Nous vouons à tous ceux qui représentent Notre peuple si cher à nous tous.

Le discours que Nous allons vous adresser aujourd'hui est, à l'instar des discours précédents, un discours d'orientation, un ensemble de points de vue d'orientations et de choix que Nous vous proposons dans l'espoir qu'ils soient une motivation réelle pour votre imagination et votre patriotisme afin d'entreprendre l'effort nécessaire et que l'on puisse, ensemble, édifier notre économie et notre société sur des bases recueillant l'adhésion de tous, des bases conformes à la logique et à la réalité.

Nous avons déjà, dans nombre de Nos discours et de Nos orientations, évoqué le rôle dévolu au secteur public et au secteur privé dans le développement et l'essor de l'économie nationale et la nécessité de l'abandon par l'Etat, au profit du secteur privé, d'un certain nombre d'entreprises dont rien ne justifie le maintien du caractère étatique. Nous désirons revenir sur cette question afin de vous entretenir amplement des raisons qui ont dicté le choix de la politique que Nous avons décidé de mener dans ce domaine, des résultats escomptés et des moyens que Nous entendons mettre en œuvre pour l'application de Notre politique, conformément aux objectifs que Nous avons tracés.

La décision de transférer au secteur privé une partie importante des activités industrielles et commerciales actuellement assumées par l'Etat ou ses entreprises publiques, ne procède pas d'une courte vue ni d'un alignement sur des idées largement répandues. Elle est née d'une conception ayant le souci d'objectifs à long terme, prenant en compte les données passées, présentes et futures de l'économie marocaine.

Après le recouvrement de son indépendance, de sa souveraineté pleine et entière, le Maroc se devait de restituer au peuple les entreprises économiques étrangères dont le colonialisme avait peuplé le Royaume. Etiolé sous l'emprise coloniale, le secteur privé national n'avait guère la possibilité de se développer et de prospérer et se trouvait, de ce fait, incapable d'assurer la relève. Aussi l'Etat avait-il l'obligation de prendre les choses en main, ce qu'il a fait en utilisant divers procédés, dont, notamment, la création d'entreprises publiques, destinées à succéder aux entreprises, d'une part, et, d'autre part, conçues pour se pencher sur un certain nombre d'autres secteurs, la nécessité, à l'époque, appelant à satisfaire les besoins des citoyens et à promouvoir les exportations.

Nul ne saurait dénigrer la politique suivie par l'Etat à cette époque de notre Histoire. L'intérêt national l'exigeait. Il est plutôt de notre devoir de rendre hommage à tous les artisans de cette reconquête par le Maroc de sa souveraineté économique.

Mais c'est dans la mesure même où cette politique a porté ses fruits que nous sommes aujourd'hui à même de passer à une autre étape en recherchant des moyens de développement nouveaux mieux adaptés au monde moderne tous systèmes confondus, et mobilisant à ces fins, non seulement la puissance publique et ses serveurs, mais toutes les forces d'initiative et d'invention dont le peuple marocain est si riche.

En passant en revue les raisons qui ont conduit à la privatisation des entreprises naguère détenues par l'Etat, on constate en tout premier lieu la raison financière qui est tellement évidente qu'elle est la première à être appréhendée. Il s'agit, en l'occurrence, d'alléger les charges du budget de l'état en matière de soutien aux entreprises publiques. Près de dix pour cent des dépenses publiques de fonctionnement ou d'investissement sont consacrés à des subventions au secteur public.

Cette situation du secteur public vient de ce que celui-ci souffre d'un mal qui, au demeurant, n'est pas particulier au Maroc bien qu'il s'y soit largement répandu, il s'agit de la prolifération des filiales des entreprises publiques dont beaucoup ne sont pas nécessaires ou même utiles et du souci de ces entreprises de participer – plus ou moins – à un grand nombre de projets, ce qui a conduit à un élargissement excessif et injustifié du secteur public.

A cela s'ajoutent les erreurs de gestion et les vices de structure du secteur public où les responsabilités ne sont pas toujours clairement définies. On y observe des confusions entre les missions de gestion et celles de contrôle. Les règles comptables y sont mal adaptées et imparfaitement mises en œuvre.

Nous sommes donc tenus de consentir tous les efforts pour redresser la situation et restructurer les entreprises publiques, qu'il s'agisse de celles qui resteront aux mains de l'Etat ou de celles qui seront privatisées.

Dans une économie de type moderne, en liaison avec les échanges internationaux, on a besoin – dans tous les secteurs où les besoins du service public n'exigent pas l'intervention de l'Etat – d'entreprises privées fonctionnant selon les lois du marché, gérées de façon souple et en état constant d'adaptation sous la responsabilité d'hommes qui s'y engagent pour les bienfaits de la réussite et les risques de l'échec.

Grâce à Dieu, le Maroc dispose d'atouts considérables pour se permettre une telle politique économique. Les Marocains, en effet, ont vocation à l'épargne.

Les Marocains sont entreprenants et aspirent très souvent à devenir à leur échelle entrepreneurs.

Nous n'atteindrons l'objectif escompté qu'en mobilisant tous les moyens à même de garantir la réussite : une meilleure formation des jeunes, un environnement adapté et une défense contre l'accaparement des secteurs rendus à l'économie privée.

Nous sommes convaincu que les opérations de privatisation peuvent être une chance de voir se multiplier entre les concentrations privées et les entreprises publiques, un tissu de petites et moyennes entreprises qui, comme l'expérience dans d'autres pays le prouve, sont nécessaires à la solidité de l'économie et à l'équilibre social.

En plus de ces objectifs nationaux dont nous vous avons entretenus de manière assez détaillée, il ne faut pas perdre de vue que la prise en charge par le secteur privé de certaines entreprises publiques tend à deux autres objectifs : la consolidation de la régionalisation et le souci d'offrir à l'économie marocaine la possibilité d'une ouverture plus large sur l'économie internationale.

A cet égard, nous pourrions décider que certaines entreprises privatisées seront, par priorité, réservées à des personnes ou des groupes de personnes appartenant à la région où se trouvent le siège de l'entreprise ou leurs filiales. En ce qui concerne les échanges internationaux, nous savons tous que l'époque des économies purement nationales est révolue, la prospérité économique dans tous les pays du monde est liée

aux courants d'échanges qui les lient à l'économie internationale. L'expérience prouve que dans le développement des exportations, les entreprises jouent un rôle d'initiative et de conquête.

Pour sa part, le Maroc a consenti des efforts louables connus et appréciés de tous à leur juste valeur, pour le développement de son économie. Ces efforts augurent d'un avenir prospère attirant les investisseurs des différentes parties du monde.

Bien entendu, il ne s'agit pas de risquer, sur le terrain économique, des ingérences étrangères. Mais, au moment où même les économies autarciques recourent à des capitaux extérieurs, il n'est pas question pour le Maroc de négliger les chances que lui offre le marché international.

« Indépendants mais ouverts », tel doit être, dans cette phase de notre évolution économique, notre devise. Nous devons à ce propos attirer l'attention sur le fait que notre politique de privatisation doit s'insérer dans une vision globale tenant compte de facteurs sociaux qu'on ne saurait omettre. Je voudrais ici en mentionner deux, particulièrement importants : le premier concerne l'emploi qui est pour le Maroc comme pour tant de pays un souci majeur.

C'est une donnée dont on devra tenir le plus grand compte soit en différant les privatisations, soit en mettant comme conditions aux acquéreurs des entreprises l'engagement de conserver le personnel y exerçant.

Le second facteur social qui doit être pris en considération concerne la nécessité d'éviter que les opérations de cession d'entreprises publiques au secteur capitaliste et une occasion de nouveaux accaparements par les puissants et les grands riches.

Le but poursuivi à travers l'opération projetée est de donner leurs chances à des hommes nouveaux de leur ouvrir la porte des responsabilités, des chances et des risques, de réunir les conditions propices aux travailleurs, aux épargnants et aux entrepreneurs pour bénéficier de leurs parts du développement économique dont ils sont les artisans.

Nous ne réaliserons nos objectifs que si nous élaborons son cadre juridique à la politique que nous avons adoptée, pour lui assurer sa pleine réussite et pour qu'elle puisse dépasser l'état de projet pour s'engager dans le concret. La Constitution confère au pouvoir législatif la compétence juridique en matière de transfert du secteur public au secteur privé et de définition des règles et procédures à mettre en œuvre pour que l'opération se déroule conformément à l'intérêt général. Le pouvoir législatif devra, au préalable, recenser les entreprises publiques qui ne peuvent être abandonnées au secteur privé, soit qu'elles gèrent des services publics essentiels dans les secteurs non concurrentiels, soit parce qu'elles sont vitales pour l'économie nationale et que l'intérêt général postule leur maintien aux mains de la puissance publique.

D'autre part, la loi devra fixer la procédure d'évaluation des entreprises publiques qui seront privatisées, pour que l'État reçoive un prix conséquent. L'évaluation doit être confiée à un organisme compétent et indépendant capable de mettre en œuvre les méthodes d'évaluation reçues dans la pratique des cessions d'entreprises. S'il existe une concurrence entre des acquéreurs potentiels, le choix de ceux-ci ne doit comporter aucun favoritisme, mais devra tenir compte de critères dont on a précédemment souligné l'importance, à savoir la consolidation de la régionalisation, la sauvegarde de l'emploi, l'opposition à l'accaparement des projets économiques.

L'une des dispositions les plus nécessaires de la loi, doit être l'interdiction de l'extension du secteur public par la création de nouvelles entreprises publiques ou de filiales de celles existantes, l'interdiction de l'extension des participations publiques sauf nécessité découlant de circonstances imprévisibles. Dans de tels cas exceptionnels, la décision doit être prise au sommet de l'État.

A ces dispositions législatives doivent s'ajouter des mesures d'accompagnement à même d'assurer le succès de la nouvelle politique dont nous entendons jeter les bases. En l'occurrence, il s'agit de restructurer les entreprises publiques, aussi bien celles qui demeureront étatisées que celles qui seront privatisées, de créer un organisme d'experts-comptables et de Commissaires aux comptes appelé à contribuer à l'amélioration de la gestion des entreprises économiques, à introduire des réformes au régime de la Bourse, aux textes régissant les sociétés, au système des impôts sur les valeurs mobilières et à examiner le problème de l'accueil à faire aux capitaux étrangers dans le double souci de la préservation de l'indépendance du pays et de l'ouverture sur l'économie internationale en tant que moyen pour l'édification d'une économie nationale moderne.

Le programme de travail dont Nous vous avons exposé les grandes lignes et que, chacun pour ce qui le concerne, l'instance législative, le gouvernement et l'administration, doit, à brève échéance, mettre en œuvre, peut paraître ambitieux. Au demeurant, il l'est, car il constitue en réalité le reflet des aspirations de notre peuple dans divers domaines. Nous sommes certains que sa réalisation requiert des efforts immenses, exige des mesures dans des domaines divers, des méthodes de travail rigoureuses et à certains égards révolutionnaires pour atteindre l'objectif escompté et surmonter les obstacles.

Nous voudrions, à ce propos attirer l'attention sur un obstacle qui pourrait se dresser sur notre chemin et nous empêcher de réussir. Il s'agit de la dispersion des éléments qui composent notre programme qui doit demeurer compact à toutes les phases de sa réalisation.

Pour parer à de tels égarements, il importe de créer un organisme spécial, composé d'experts hautement qualifiés, qui aura pour mission de piloter le programme de privatisation de début à la fin. C'est à lui qu'il reviendra d'assurer, avec toute l'autorité nécessaire sur les administrations, la cohérence et donc la réussite de l'ensemble du programme.

Pour terminer, nous évoquerons un secteur vital pour la nation. Il s'agit du secteur agricole. Nous envisageons, en ce moment, que l'Etat cède une partie de son patrimoine foncier au secteur privé. La prise en charge par l'Etat, durant un certain temps, des terres récupérées, constituait une phase nécessaire pour la marocanisation, le maintien et la poursuite de l'exploitation de ces terres. A présent, des données nouvelles appellent le changement; essentiellement, il y a lieu de considérer l'élément humain, le citoyen marocain, lucide, clairvoyant, apte à assumer des responsabilités et à sauvegarder les acquis. Ainsi il est désormais possible de transférer certains domaines agricoles au secteur privé, selon des conditions et des engagements que Nous annoncerons ultérieurement, afin que les fellahs, bénéficiaires des terres de l'Etat puissent concourir à la relance de l'économie aux côtés des responsables des entreprises privatisées.

Telles sont, honorables députés, les grandes lignes de la politique que Nous sommes décidés de mener. Nous vous avons exposés suffisamment les motivations, les buts à atteindre, les moyens à mettre en œuvre et les mesures à prendre pour surmonter les difficultés.

Nous prions Dieu de Nous accorder Son soutien et de nous aider à réaliser la grandeur et la gloire de la Patrie et le bien-être des citoyens. A la prière de ses serviteurs, le Très-Haut répond généreusement».

ARTICLE PREMIER. — En application de l'article 45 de la Constitution sera transféré du secteur public au secteur privé pendant une période n'excédant pas le 31 décembre 1995 :

1) La propriété des participations détenues dans les sociétés, figurant au tableau (I) annexé à la présente loi, par l'Etat, les établissements publics, les sociétés dont le capital est détenu en totalité par l'Etat ou les sociétés concessionnaires de service public;

2) La propriété des établissements hôteliers, figurant au tableau (II) annexé à la présente loi, appartenant en totalité à l'Etat ou à des établissements publics.

ART. 2. — La mise en œuvre de ces transferts et des opérations qui en sont le complément ou l'accompagnement nécessaire sera assurée par un ministre assisté d'une commission interministérielle qu'il préside, dénommée « commission des transferts ».

Cette commission sera composée de cinq membres nommés par dahir et choisis en raison de leur compétence en matière économique, financière et sociale.

Elle peut faire appel à titre temporaire ou permanent à titre d'experts consultants à toute personnalité ou organisme dont le concours lui apparaît utile.

Les pouvoirs du ministre chargé de la mise en œuvre des transferts et les conditions de fonctionnement de la commission des transferts sont fixés par décret.

ART. 3. — Les opérations ayant pour objet de réaliser les transferts visés à l'article premier ci-dessus sont décidées par décret pris sur proposition du ministre chargé de la mise en œuvre des transferts.

ART. 4. — Les transferts visés à l'article premier ci-dessus s'effectuent soit en suivant les procédures du marché financier, soit sur appel d'offres, soit en combinant ces deux modalités.

Cependant, en vue de la réalisation des objectifs visés à l'article 5 - 2<sup>e</sup> ci-dessous, il peut être procédé par décret pris sur proposition du ministre chargé de la mise en œuvre des transferts et après avis conforme de la commission des transferts, à l'attribution directe à un ou plusieurs acquéreurs choisis par référence à ces objectifs en les faisant éventuellement bénéficier des priorités ou avantages de traitement visés par ledit article 5 - 2<sup>e</sup>.

ART. 5. — Dans le délai de six mois à compter de la publication de la présente loi au « Bulletin officiel », le gouvernement est habilité, dans les conditions prévues par l'article 44 de la Constitution :

1) A fixer pour les transferts :

— les règles d'évaluation du patrimoine transféré et de détermination du prix d'offre;

— la composition et les pouvoirs de l'organisme chargé de cette évaluation, dont la compétence et l'indépendance doivent être assurées;

— les modalités juridiques et financières des transferts sous toutes leurs formes et les conditions de paiement;

— le régime éventuellement dérogatoire qui peut être appliqué au transfert des participations minoritaires dans les cas où ce transfert présenterait des difficultés spécifiques;

— le régime fiscal applicable à ces transferts.

2) A définir les modalités selon lesquelles, après avis de l'organisme chargé de l'évaluation, pourrait être assurée une priorité ou un avantage de traitement à certains acquéreurs éventuels en considération de l'un ou de plusieurs des objectifs suivants :

— accès de nouvelles catégories sociales à la propriété des entreprises et lutte contre l'accaparement;

— développement et renforcement des économies régionales;

— sauvegarde de l'emploi.

Les décrets pris en exécution du présent article seront soumis à la ratification de la Chambre des représentants dans un délai d'un an à compter de la date de publication du dernier d'entre eux au «Bulletin officiel».

ART. 6. — A l'occasion des transferts opérés en exécution de l'article premier de la présente loi, le ministre chargé de la mise en œuvre des transferts peut décider qu'aucune personne physique ou morale ne pourra acquérir un nombre de titres ou de parts au-delà d'un certain pourcentage.

Il peut également fixer le montant maximum de titres ou de parts que peuvent acquérir des personnes physiques ou morales étrangères ou sous contrôle étranger, de manière à assurer éventuellement la protection des intérêts nationaux ainsi que les règles destinées, pour les mêmes fins, à éviter ultérieurement des transferts en mains étrangères.

ART. 7. — A l'occasion des transferts visés à l'article premier ci-dessus, une participation pourra être proposée aux salariés de l'entreprise concernée dans des conditions qui seront fixées par décret.

ART. 8. — Aucune création d'entreprise publique, à l'exception de celles dont la création relève de la loi, aucune création de filiale ou de sous-filiale d'entreprise publique, aucune prise de participation d'une entreprise publique dans une entreprise privée ne pourra, à peine de nullité, être réalisée sans une autorisation donnée par décret pris sur la proposition du ministre chargé de la mise en œuvre des transferts et précédé d'un exposé des motifs.

**Deux tableaux sont annexés à cette loi : le premier, relatif aux participations de l'Etat et des entreprises publiques, énumère les noms et l'activité des 30 sociétés à capitaux publics ou semi-publics, et des Sociétés filiales d'entreprises publiques telles que l'ODI, la CDG, la BRPM, l'OCP...; le second donne la liste des 37 hôtels appartenant en totalité à l'Etat ou à des entreprises publiques.**

## IV. – Statistiques

### A) Données chiffrées sur l'économie marocaine en 1989

#### 1. Produit intérieur brut

##### 1.1. Evolution du produit intérieur brut (Prix courants)

En millions de dirhams	1987*	1988*	1989**
<b>Activités primaires .....</b>	<b>23 992</b>	<b>30 949</b>	<b>32 046</b>
Agriculture, sylviculture et pêche.....	23 992	30 949	32 046
<b>Activités secondaires .....</b>	<b>51 321</b>	<b>61 506</b>	<b>66 376</b>
Industrie extractive .....	3 992	5 128	4 630
Energie et eau (1).....	11 527	14 122	15 274
Industrie manufacturière .....	28 408	33 119	35 278
Bâtiment et travaux publics.....	7 394	9 137	11 194
<b>Activités tertiaires .....</b>	<b>64 854</b>	<b>68 439</b>	<b>73 546</b>
Transports et communications .....	10 510	12 030	12 900
Autres services (2).....	20 243	21 622	23 486
Commerce (3) .....	34 101	37 785	37 160
<b>Production intérieure brute.....</b>	<b>140 167</b>	<b>160 894</b>	<b>171 968</b>
<b>Administrations publiques .....</b>	<b>17 667</b>	<b>19 592</b>	<b>22 132</b>
<b>Produit intérieur brut .....</b>	<b>157 834</b>	<b>180 486</b>	<b>194 100</b>

(1) Combustibles solides, pétrole brut, raffinage de pétrole, électricité et eau.

(2) Hébergement et restauration, autres services marchands non financiers, institutions financières, services bancaires imputés.

(3) Commerce et droits et taxes sur importations nets des subventions.

(\*) Chiffres rectifiés.

(\*\*) Chiffres estimés.

Source : Ministère du plan.

**1.2. Evolution du produit intérieur brut**  
(Prix du marché de l'année 1980)

En millions de dirhams	1987*	1988*	1989**
<b>Activités primaires .....</b>	<b>15 219</b>	<b>19 872</b>	<b>20 075</b>
Agriculture, sylviculture et pêche .....	15 219	19 872	20 075
<b>Activités secondaires .....</b>	<b>26 813</b>	<b>29 285</b>	<b>29 325</b>
Industrie extractive .....	3 475	3 834	3 010
Energie et eau (1).....	3 131	3 377	3 546
Industrie manufacturière .....	16 025	17 302	17 305
Bâtiment et travaux publics.....	3 182	4 772	5 464
<b>Activités tertiaires .....</b>	<b>34 993</b>	<b>37 070</b>	<b>38 315</b>
Transports et communications .....	5 116	5 373	5 540
Autres services (2).....	11 507	11 922	12 340
Commerce (3) .....	18 370	19 775	20 435
<b>Production intérieure brute.....</b>	<b>77 025</b>	<b>86 227</b>	<b>87 715</b>
<b>Administrations publiques .....</b>	<b>14 916</b>	<b>15 292</b>	<b>15 995</b>
<b>Produit intérieur brut .....</b>	<b>91 941</b>	<b>101 519</b>	<b>103 710</b>

(1) Combustibles solides, pétrole brut, raffinage de pétrole, électricité et eau.

(2) Hébergement et restauration, autres services marchands non financiers, institutions financières, services bancaires imputés.

(3) Commerce et droits et taxes sur importations nets des subventions.

(\*) Chiffres rectifiés.

(\*\*) Chiffres estimés.

Source : Ministère du plan.

**2. - Compte de biens et services (début)**  
(Prix courants)

En millions de dirhams	1987*	1988*	1989**
<b>RESSOURCES</b>			
<b>Revenu national brut disponible.....</b>	<b>165 872</b>	<b>185 517</b>	<b>197 800</b>
(-) Revenus nets de l'extérieur .....	8 038	5 031	3 700
<b>Produit intérieur brut .....</b>	<b>157 834</b>	<b>180 486</b>	<b>194 100</b>
<b>Déficit en ressources .....</b>	<b>6 063</b>	<b>4 542</b>	<b>9 600</b>
Importations de biens et services non facteurs .....	41 582	48 320	53 800
Exportations de biens et services non facteurs .....	35 519	43 778	44 200
<b>Total des ressources disponibles....</b>	<b>163 897</b>	<b>185 028</b>	<b>203 700</b>

## 2. - Compte de biens et services (suite)

(Prix courants)

En millions de dirhams	1987*	1988*	1989**
<b>EMPLOIS</b>			
<b>Consommation totale .....</b>	<b>128 179</b>	<b>142 356</b>	<b>152 700</b>
Consommation finale privée.....	103 690	116 027	124 400
Consommation publique.....	24 489	26 329	28 300
<b>Investissements .....</b>	<b>35 718</b>	<b>42 672</b>	<b>51 000</b>
Formation brute de capital fixe.....	31 632	36 803	53 000
Variation des stocks .....	+ 4 086	+ 4 869	+ 7 000
<b>Total des emplois.....</b>	<b>163 897</b>	<b>185 028</b>	<b>203 700</b>

(\*) Chiffres rectifiés.

(\*\*) Chiffres estimés.

Source : Ministère du plan

## 3. - Investissements et épargne

(Prix courants)

En millions de dirhams	1987*	1988*	1989**
Epargne nationale brute .....	37 693	43 161	45 100
Transferts nets en capital reçus du reste du monde .....	128	130	140
Besoin de financement .....	-	-	5 760
<b>Total des ressources .....</b>	<b>37 821</b>	<b>43 291</b>	<b>51 000</b>
Formation brute de capital fixe .....	31 632	36 803	44 000
Variation des stocks.....	+4 086	+5 869	+7 000
Capacité de financement.....	2 103	6 198	-
<b>Total des emplois .....</b>	<b>37 821</b>	<b>43 291</b>	<b>51 000</b>

(\*) Chiffres rectifiés.

(\*\*) Chiffres estimés.

Source : Ministère du plan.

## 4. - Agriculture

### 4.1. Evolution des superficies, des récoltes et des rendements des céréales principales

En milliers d'hectares, en milliers de quintaux et en quintaux à l'hectare	1987-1988			1988-1989		
	Superficie	Production	Rendement	Superficie	Production	Rendement
Blé tendre .....	1 212	22 534	18,6	1 460	21 604	14,8
Blé dur .....	1 105	17 659	16	1 170	17 665	15,1
Orge .....	2 499	34 540	13,8	2 400	29 986	12,5
Mais .....	396	3 580	9	405	4 028	9,9
<b>Total.....</b>	<b>5 212</b>	<b>78 313</b>	<b>15</b>	<b>5 435</b>	<b>73 283</b>	<b>13,5</b>

Source : Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

#### 4.2. Commercialisation officielle des céréales

En milliers de quintaux	Juin 1987 à mai 1988	Juin 1988 à mai 1989	Juin à décembre 1989
Blé tendre.....	5 404	9 295	9 695
Blé dur.....	411	383	330
Orge.....	866	753	609
Maïs.....	682	740	910
<b>Total .....</b>	<b>7 363</b>	<b>11 171</b>	<b>11 544</b>

Source : Office national interprofessionnel des céréales et des légumineuses.

#### 4.3. Evolution des superficies, des récoltes et des rendements des légumineuses

En milliers d'hectares, en milliers de quintaux et en quintaux à l'hectare	1987-1988			1988-1989		
	Superficie	Production	Rendement	Superficie	Production	Rendement
Fèves.....	207	2 320	11,2	212	1 662	7,8
Pois chiches.....	73	556	7,6	62	437	7
Petits pois.....	76	387	8,4	51	388	7,6
Lentilles.....	65	509	7,8	58	223	3,8
Divers.....	93	731	7,9	106	746	7
<b>Total.....</b>	<b>484</b>	<b>4 503</b>	<b>9,3</b>	<b>489</b>	<b>3 456</b>	<b>7,1</b>

Source : Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

#### 4.4. Exportations de primeurs

En milliers de tonnes	Oct. 86 - Sept. 87		Oct. 87 - Sept. 88		Oct. 88 - Sept. 89	
	France	Total	France	Total	France	Total
Tomates.....	71	95	79	89	79	105
Pommes de terre....	46	52	46	47	80	99
Autres légumes.....	6	8	7	8	8	9
<b>Total .....</b>	<b>123</b>	<b>155</b>	<b>132</b>	<b>144</b>	<b>167</b>	<b>213</b>

Source : Etablissement autonome de contrôle et de coordination des exportations.

## 4.5. Production et exportations d'agrumes

En milliers de tonnes	Oct. 86 à juil. 87			Oct. 87 à juil. 88			Oct. 88 à juil. 89		
	Production*	Exportations		Production*	Exportations		Production	Exportations	
		CEE	Total*		CEE	Total		CEE	Total
Oranges .....	650	204	315	893	335	440	1 018	354	452
Clémentines ....	290	93	149	300	77	136	420	110	184
Divers .....	20	4	5	60	3	5	30	5	7
<b>Total.....</b>	<b>960</b>	<b>301</b>	<b>469</b>	<b>1 253</b>	<b>415</b>	<b>581</b>	<b>1 468</b>	<b>469</b>	<b>643</b>

(\*) Chiffres rectifiés.

Source : Etablissement autonome de contrôle et de coordination des exportations.

## 5. - Evolution de la production et des exportations des principaux produits miniers

En milliers de tonnes	Production			Exportations		
	1987	1988*	1989*	1987	1988*	1989**
Anthracite.....	634,2	636,7	504,3	20,1	8,9	2,3
Pétrole brut .....	18,3	19,9	19,9	—	—	—
<b>Indice d'extraction<sup>(1)</sup> (base 100 en 1982)</b>	<b>115,1</b>	<b>133,3</b>	<b>101,5</b>	—	—	—
Phosphates secs.....	21 270	25 014	18 067	13 060	14 260	12 426
Barytine.....	126,8	321,6	370	254,5	391,5	382
Minerai de fer.....	279,4	156,4	175,6	108,2	88,2	84,7
Minerai de plomb .....	104,4	100	88,7	31,2	38,2	32,5
Manganèse chimique	42,5	30	32	43,7	47,7	42
Minerai de cuivre .....	41	38	41,6	45,7	38,4	41
Fluorine .....	78,5	100,5	110,7	89,8	89,6	110,5
Minerai de zinc.....	19,2	21,4	31,5	20,2	21,6	26,1
Minerai d'antimoine..	1,1	0,6	0,1	2,5	0,5	—

(1) Cet indice ne concerne que les produits miniers. Les substances à usage énergétique telles que l'anthracite et le pétrole sont comprises dans l'indice de l'énergie.

(\*) Chiffres rectifiés.

(\*\*) Chiffres provisoires.

Source : Ministère de l'énergie et des mines.

## 6. - Energie

## 6.1. Evolution des indices de la production d'énergie

(Base 100 en 1982)	1987	1988*	1989**	$\frac{1989}{1988}$ %
<b>Indice général</b> .....	<b>116,5</b>	<b>124,2</b>	<b>133</b>	<b>7,1</b>
- Charbon.....	86,3	86,6	68,6	-20,8
- Pétrole raffiné.....	103,5	114,9	128,6	11,9
- Electricité.....	132,4	137,8	146,2	6,1

(\*) Chiffres rectifiés.

(\*\*) Chiffres estimés.

Source : Ministère du plan.

## 6.2. Evolution de la production d'énergie

	Unités	1987	1988*	1989**	$\frac{1989}{1988}$ %
Production d'antracite.....	1 000 t	634,2	636,7	504,3	-20,8
Production de pétrole brut	1 000 t	18,3	19,9	19,9	-
Production de gaz naturel .	million m <sup>3</sup>	73,7	83,3	83,3	-
Production nette d'énergie électrique.....	Mkx/h	7 463,6	8 326,2	9 034	8,5
- origine hydraulique .....	Mkx/h	805,7	915,1	1 134	23,9
- origine thermique .....	Mkx/h	6 657,9	7 411,1	7 900	6,6

(\*) Chiffres rectifiés.

(\*\*) Chiffres estimés.

Source : Ministère de l'énergie et des mines  
Office national de l'électricité.

## 6.3. Evolution de la consommation d'énergie

	1987	1988*	1989**	1989 1988 %
<b>Produits pétroliers</b>				
- Produits blancs (1 000 m <sup>3</sup> )	2 420	2 609	2 697	3,4
• Essence ordinaire.....	139	135	131	-3
• Essence super.....	340	363	381	5
• Pétrole lampant.....	62	63	59	-6,3
• Carburacteur.....	265	271	267	-1,5
• Gazole.....	1 614	1 777	1 859	4,6
- Produits noirs (1 000 t)				
• Fuel-oil <sup>(1)</sup> .....	1 702	1 820	2 045	12,4
- Gaz liquéfiés (1 000 t) .....	454	497	542	9,1
• Butane.....	424	459	497	8,3
• Propane.....	30	38	45	18,4
<b>Electricité</b> (millions kwh) ..	6 716	7 516	8 120	8
<b>Charbon</b> (1 000 t) <sup>(1)</sup> .....	1 681	1 647	1 783	8,3
• Anthracite.....	666	579	479	-17,3
• Charbon importé.....	1 015	1 968	1 304	22,1

(\*) Chiffres rectifiés.

(\*\*) Chiffres provisoires.

(1) Y compris les besoins des centrales thermiques.

Source : Ministère de l'énergie et des mines  
Office national de l'électricité.

## 6.4. Evolution de la balance énergétique

En milliers de "tonnes équivalent pétrole" (T.E.P.)	1987		1988*		1989**	
	Total	%	Total	%	Total	%
<b>Consommation</b>						
- Charbon.....	1 049	19,3	1 029	17,8	1 129	18
- Produits pétroliers <sup>(1)</sup> .....	4 126	75,8	4 460	77	4 787	76,2
- Gaz naturel.....	56	1	63	1	63	1
- Electricité hydraulique.....	215	3,9	243	4,2	301	4,8
<b>Total.....</b>	<b>5 446</b>	<b>100</b>	<b>5 795</b>	<b>100</b>	<b>6 280</b>	<b>100</b>
<b>Dont fournis localement :</b>						
- Anthracite.....	373	56,4	324	50	268	41,2
- Pétrole et gaz naturel.....	73	11	82	12,6	82	12,4
- Electricité hydraulique.....	215	32,6	243	37,4	301	46,2
<b>Total.....</b>	<b>661</b>	<b>100</b>	<b>649</b>	<b>100</b>	<b>651</b>	<b>100</b>
<b>Déficit énergétique.....</b>	<b>4 785</b>		<b>5 146</b>		<b>5 629</b>	
- En pourcentage de la consommation globale.....		87,9		88,8		89,6

(\*) Chiffres rectifiés.

(\*\*) Chiffres provisoires.

(1) A l'exclusion des produits pétroliers énergétiques (bitumes, lubrifiants).

Source : Ministère de l'énergie et des mines.

## 7. - Evolution des indices de la production industrielle

(Base 100 en 1982)	Pondération	1987	1988	1989	$\frac{1989}{1988}$ %
<b>Ensemble des industries de transformation.....</b>	<b>1 000</b>	<b>121</b>	<b>131,3</b>	<b>130,8</b>	<b>- 0,4</b>
(sauf bâtiment et travaux publics)					
• Industries alimentaires .....	105	112,2	119,4	118	- 1,2
• Autres produits des industries alimentaires .....	95	129,9	140,7	150,8	+ 7,2
• Boissons et tabacs .....	65	112,7	122,5	123,5	+ 0,8
• Produits textiles et bonneterie .....	113	142,5	146,1	143,6	- 1,7
• Habillement à l'exclusion des chaussures.....	25	108,7	101	109,7	+ 8,6
• Cuir, articles et chaussures en cuir.....	28	74	79	81,7	+ 3,4
• Bois et articles en bois .....	34	103,5	105,7	112,5	+ 6,4
• Papier et carton .....	50	110,1	118,7	121,4	+ 2,3
• Transformation des minéraux des carrières.....	117	88	98,8	111,5	+12,9
• Produits de l'industrie métallique de base .....	18	228,9	285,5	346,4	+21,3
• Ouvrages en métaux .....	72	95,7	97,9	105,8	+ 8,1
• Machines et matériel d'équipement	18	121,2	107,7	91,5	-15
• Matériel de transport.....	37	101,5	110,5	117,4	+ 6,2
• Matériel électrique et électronique .	33	134,6	124,5	141,1	+13,3
• Matériel de bureau, de mesure, optique, horlogerie .....	2	113,3	89,1	134,4	+50,9
• Produits de la chimie et parachimie	154	154,8	184,5	145,2	-21,3
• Articles en caoutchouc et plastique .	32	113,9	124,1	140,2	+13
• Autres industries manufacturières .	2	115,6	116,9	120,9	+ 3,4

Source : Ministère du plan.

## 8. - Evolution des entrées de touristes

	1987	1988*	1989	$\frac{1989}{1988}$ %
<b>Tourisme de séjour .....</b>	<b>2 247 809</b>	<b>2 841 211</b>	<b>3 468 429</b>	<b>22,1</b>
<b>A. Touristes de nationalité étrangère</b>	<b>1 566 254</b>	<b>1 978 450</b>	<b>2 515 251</b>	<b>27,1</b>
<b>Europe .....</b>	<b>1 355 805</b>	<b>1 335 196</b>	<b>1 267 330</b>	<b>- 5,1</b>
• Français .....	444 663	485 002	466 662	- 3,8
• Espagnols.....	367 153	329 531	292 849	-11,1
• Britanniques.....	145 961	108 791	93 598	-14
• Allemands.....	172 418	168 254	159 823	- 5
• Autres .....	225 610	243 618	254 398	4,4
<b>Pays arabes.....</b>	<b>68 525</b>	<b>492 561</b>	<b>1 065 216</b>	<b>116,3</b>
• Maghreb.....	24 155*	445 459	1 011 358	127
<b>Pays d'Amérique.....</b>	<b>84 358</b>	<b>91 074</b>	<b>116 456</b>	<b>27,9</b>
• Etats-Unis.....	58 629	66 564	84 560	27
<b>Autres pays.....</b>	<b>57 566</b>	<b>59 589</b>	<b>66 249</b>	<b>11,2</b>
<b>B. Marocains résidant à l'étranger ....</b>	<b>681 555</b>	<b>862 791</b>	<b>953 178</b>	<b>10,5</b>
<b>Tourisme de croisière.....</b>	<b>94 046</b>	<b>77 592</b>	<b>97 406</b>	<b>25,5</b>
<b>Total .....</b>	<b>2 341 855</b>	<b>2 918 803</b>	<b>3 565 835</b>	<b>22,2</b>

(\*) Chiffres rectifiés. - Source : Ministère du tourisme.

## 9. - Equilibres extérieurs

## 9.1. Balance des paiements avec l'étranger

En millions de dirhams	1988*			1989**		
	Recettes	Dépenses	Soldes	Recettes	Dépenses	Soldes
<b>A. Biens et services</b>	<b>45 089,3</b>	<b>54 433,3</b>	<b>-9 344,0</b>	<b>45 030</b>	<b>63 550</b>	<b>-18 520</b>
Marchandises FOB	29 626,0	35 790,9	-6 164,9	28 270	42 400	-14 130
Frais de transport et d'assurance sur expéditions internationales.....	2 373,1	3 560,0	- 99,0	450	550	- 100
Voyages.....	9 045 0	1 345,0	+ 7 700,0	9 200	1 200	+ 8 000
Revenus des investissements ..	150,1	8 661,7	- 8 511,6	160	10 360	-10 200
Transactions gouvernementales ....	1 138,7	3 315,0	- 2 176,3	1 850	3 650	-10 200
Autres services.....	2 281,1	1 186,4	+ 1 094,7	2 840	1 200	+ 1 640
<b>B. Paiements de transferts .....</b>	<b>13 656,4</b>	<b>556,4</b>	<b>+13 100,0</b>	<b>13 590</b>	<b>550</b>	<b>+13 040</b>
Privés.....	11 884,2	201,3	+11 682,9	12 240	200	+12 040
Publics .....	1 772,2	355,1	+ 1 417,1	1 350	350	+ 1 000
<b>Compte courant (A+B) .....</b>	<b>58 745,7</b>	<b>54 989,7</b>	<b>+ 3 756,7</b>	<b>58 620</b>	<b>64 100</b>	<b>- 5 480</b>
<b>C. Capitaux non monétaires .....</b>	<b>11 242,9</b>	<b>12 694,9</b>	<b>- 1 452,0</b>	<b>12 660</b>	<b>6 576</b>	<b>+ 6 084</b>
Privés.....	1 077,6	5 768,3	- 4 690,7	2 420	-	+ 2 420
Publics .....	10 165,3	6 926,6	+ 3 238,7	10 240	6 576	+ 3 664
<b>D. Facilités du FMI</b>	<b>1 214,8</b>	<b>1 867,6</b>	<b>- 652,8</b>	<b>1 520</b>	<b>2 100</b>	<b>- 580</b>
<b>Total .....</b>	<b>71 203,4</b>	<b>69 552,2</b>	<b>+ 1 651,2</b>	<b>72 800</b>	<b>72 776</b>	<b>+ 24</b>

(\*) Chiffres rectifiés.

(\*\*) Chiffres estimés.

Source : Office des changes.

## 9.2. Balance du commerce extérieur

En milliers de tonnes et en millions de dishams	1987		1988		1989*	
	Tonnage	Valeur	Tonnage	Valeur	Tonnage	Valeur
Importations C.A.F. ...	13 641	35 271	14 657	39 133	13 848	46 594
Exportations F.O.B. ....	18 015	23 390	21 254	29 751	18 135	28 271
Solde .....	+4 374	-11 881	+ 6 597	- 9 382	- 4 287	-18 323
Couverture en % .....	-	66,3	-	76	-	60,7

(\*) Chiffres provisoires.

Source : Office des changes.

## 10. - Emploi

Taux d'activité de la population urbaine  
selon le sexe et l'âge

Année 1988	Les deux sexes	Masculin	Féminin (En %)
15 à 19 ans .....	26,3	36,8	16,2
20 à 24 ans .....	43,2	60,9	27,9
25 à 29 ans .....	61,8	88,4	35,9
30 à 34 ans .....	65,7	96,6	32,3
35 à 39 ans .....	63,4	97,9	26,0
40 à 44 ans .....	59,1	97,1	21,8
45 à 49 ans .....	53,5	95,0	18,0
50 à 54 ans .....	50,4	89,2	15,3
55 à 59 ans .....	49,1	82,3	15,5
60 ans et plus .....	23,3	38,5	8,7
<b>Total</b> .....	<b>48,2</b>	<b>73,7</b>	<b>23,7</b>

Année 1989	Les deux sexes	Masculin	Féminin
15 à 19 ans .....	27,0	38,5	16,4
20 à 24 ans .....	46,1	64,5	30,3
25 à 29 ans .....	62,7	88,1	38,3
30 à 34 ans .....	66,2	96,8	34,3
35 à 39 ans .....	63,5	97,6	27,3
40 à 44 ans .....	61,1	97,3	24,9
45 à 49 ans .....	45,0	95,9	18,8
50 à 54 ans .....	51,5	90,3	16,8
55 à 59 ans .....	48,1	81,2	15,7
60 ans et plus .....	22,7	37,2	9,0
<b>Total</b> .....	<b>49,4</b>	<b>74,8</b>	<b>25,2</b>

Source : Direction de la Statistique.

## 11. - Finances publiques

11.1. Recettes et dépenses budgétaires  
(en millions de dirhams)

	1988 NOV.	1989 NOV.	Var. en %
<b>A. - Dépenses réalisées .....</b>	<b>31 822</b>	<b>35 720</b>	<b>12,2</b>
• Budget général.....	31 349	35 197	12,2
Dont :			
- Budget de fonctionnement .....	22 938	25 472	11,0
Dont :			
Personnel.....	15 718	18 157	15,5
Matériel.....	5 436	5 283	- 2,8
Divers .....	1 784	2 032	13,9
- Budget d'équipement.....	8 411	9 725	15,6
- Dette publique .....	9 911	12 461	25,7
• Budgets annexes.....	473	523	10,6
Dont :			
Fonctionnement.....	327	267	-18,3
Investissement.....	146	256	75,3

	1988	1989	Var. en %
<b>B. - Recettes réalisées.....</b>	<b>53 617</b>	<b>49 795</b>	<b>- 7,1</b>
• Budget général.....	53 292	49 408	- 7,3
Dont :			
Impôts directs et taxes assimilées ...	9 798	10 374	5,9
Droits de douane.....	8 641	9 025	4,4
Impôts indirects.....	14 187	14 908	5,1
Enregistrement et timbre.....	1 897	2 019	6,4
Produits et revenus du domaine .....	114	103	- 9,6
Monopoles et exploitations (1).....	1 535	1 347	-12,2
Produits divers.....	9 058	1 903	-79,0
Recettes en atténuation de dépenses	276	5	-98,2
Recettes exceptionnelles et recettes d'emprunt .....	7 780	9 714	24,9
Fonds de concours et recettes assi- milées.....	5	6	20,0
Recettes d'ordre.....	1	4	300,0
• Budgets annexes.....	325	387	19,1

(1) Les produits des monopoles et exploitations et des participations financières de l'Etat sont passés au Fond Développement Régional.

Source : Trésorerie Générale.

## 11.2. Evolution des ressources et des charges du Trésor

En millions de dirhams	Situation à fin 1988*	Situation à fin 1989
<b>I. Ressources ordinaires .....</b>	<b>41 624</b>	<b>44 086</b>
Impôts directs.....	8 982	10 358
Droits de douane .....	7 289	8 496
Impôts indirects .....	13 406	14 882
Enregistrement et timbre .....	1 897	2 022
Monopoles et exploitations .....	1 264	1 346
Domaines .....	107	94
Autres recettes .....	1 718	1 743
Contributions O.C.P. ....	740	—
Produits pétroliers .....	6 221	5 145
<b>II. Charges .....</b>	<b>47 577</b>	<b>54 285</b>
<b>Dépenses ordinaires .....</b>	<b>35 895</b>	<b>39 858</b>
Intérêts de la dette publique.....	9 178	10 847
• intérieure .....	(4 175)	(4 454)
• extérieure (après rééchelonnement).....	(5 003)	(6 393)
Fonctionnement.....	25 440	27 315
Subventions des prix à la consommation.....	1 277	1 696
<b>Solde ordinaire.....</b>	<b>+5 729</b>	<b>+4 228</b>
<b>Dépenses d'investissement .....</b>	<b>11 682</b>	<b>14 427</b>
<b>Déficit budgétaire.....</b>	<b>-5 953</b>	<b>-10 199</b>
<b>III. Variation des arriérés .....</b>	<b>-2 220</b>	<b>+2 982</b>
<b>Besoin de financement (I-II + III) .....</b>	<b>-8 173</b>	<b>-8 217</b>
<b>Financement nets .....</b>	<b>8 173</b>	<b>8 217</b>
<b>Financement extérieur .....</b>	<b>3 177</b>	<b>2 450</b>
Dons.....	—	—
Emprunts extérieurs (après rééchelonnement)	3 177	2 450
<b>F.M.I. ....</b>	<b>- 653</b>	<b>- 594</b>
<b>Financement intérieur .....</b>	<b>5 649</b>	<b>6 361</b>
Emprunts intérieurs.....	- 896	684
Financement monétaire.....	6 545	5 677
Dont : (Bank Al-Maghrib).....	(1 461)	(605)
(Banques).....	(3 517)	(4 264)
(Dépôts au Trésor et au C.C.P.).....	(1 567)	808)

(\*) Chiffres rectifiés.

(\*\*) Chiffres provisoirs.

Source : Ministère des finances.  
Division du Trésor.

## B) Evolution du système éducatif

Effectifs scolaires et universitaires au Maroc  
selon le type d'enseignement

Cycles	1988-89	1989-90	Var. en %
<b>Primaire</b> .....	<b>2 110 719</b>	<b>2 163 185</b>	<b>2,5</b>
Dont :			
Public .....	2 051 515	2 085 105	1,6
Privé.....	59 204	78 080	31,9
<b>Secondaire</b> .....	<b>1 347 517</b>	<b>1 387 216</b>	<b>3,0</b>
Dont :			
Public bilingue.....	1 273 480	1 322 562	3,9
Privé arabisé.....	5 336	3 527	-33,9
Public originel .....	11 934	10 910	- 8,6
Privé.....	56 767	50 217	-11,5
<b>Universitaire (1)</b> .....	<b>173 394</b>	<b>183 040</b>	<b>5,6</b>
Université Mohammed V.....	31 922	27 643	-13,4
Université Hassan II.....	42 917	34 371	-19,9
Université Mohammed Ben Abdallah	41 639	23 087	-44,6
Université Quaraouiyne.....	7 018	7 002	- 0,2
Université Mohammed 1 <sup>er</sup> .....	16 719	16 889	1,0
Université Cadi Iyad.....	33 179	28 823	-13,1
Université Ibn Toufail .....	-	7 501	-
Université Abdelmalek Essaâdi .....	-	7 996	-
Université Moulay Ismail .....	-	11 206	-
Université Ibn Zohr.....	-	8 895	-
Université Chouaib Eddoukali .....	-	9 627	-
<b>Formation professionnelle (2)</b> .....	<b>93 821</b>	<b>88 088</b>	<b>- 6,1</b>
Spécialisation .....	22 199	19 294	-13,1
Qualification.....	25 811	25 247	- 2,2
Technicien.....	26 198	23 932	- 8,6
<b>Total</b> .....	<b>74 208</b>	<b>68 473</b>	<b>- 7,7</b>
Initiation.....	19 613	19 615	-

(1) Le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> cycle seulement.

(2) Public seulement.

Source : Ministère de l'Education Nationale et Direction de la Formation Professionnelle.